

**Cérémonie d'assermentation et d'installation  
des nouvelles Autorités communales  
pour la législature 2002 – 2005**

**Présidence de M. Jacques Nicod,  
préfet du district de Lausanne  
et de  
M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy,  
présidente**

**Ouverture**

\_\_\_\_\_

A 16 heures, précédé des bannières cantonale et communale, M. le préfet fait son entrée en la salle du Conseil.

**Rapport**

\_\_\_\_\_

M. le préfet rappelle l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 mai 2001 convoquant les assemblées de commune pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature 2002-2005.

Aucune réclamation n'ayant été déposée selon l'article 117 de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, il est dès lors possible de suivre aux opérations prévues par l'article 83 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes, soit la prestation de serment du Conseil communal, du syndic et de la Municipalité.

**Promesse légale**

\_\_\_\_\_

M. le préfet donne alors lecture du texte de la promesse légale et appelle, par ordre alphabétique, les nonante-trois membres présents, qui répondent *Je le promets* à l'appel de leur nom.

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le préfet déclare les nouveaux élus régulièrement installés en tant que membres de ce Conseil communal pour une période de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2005.

**Prestation de serment du syndic et des municipaux**

\_\_\_\_\_

Après lecture des incompatibilités prévues par la loi et réponse de chacun des sept membres de la Municipalité, le préfet lit la formule du serment, solennisé par la promesse du syndic et des municipaux.

M. le préfet les déclare alors régulièrement installés comme membres de la Municipalité de Lausanne pour la législature 2002-2005.

**Bureau provisoire**

\_\_\_\_\_

M. le préfet prie M. Charles-Denis Perrin de fonctionner comme secrétaire provisoire et désigne MM. Yves-André Cavin, Gérard Chappuis, Pierre Dallèves et Pierre Payot comme scrutateurs provisoires.

**Election du  
Bureau 2002**  
*Président*

**Il est procédé à l'élection du président du Conseil pour 2002**

Au nom du groupe Les Verts, M. Pierre Santschi présente la candidature de M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy.

Bulletins délivrés: **92**; rentrés: **92**; blancs: **7**; nuls: **9**.

Bulletins valables: **76**; majorité absolue: **38**.

**M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy est élue présidente du Conseil pour 2002 par 70 suffrages.**

Obtiennent une voix: Sylvianne Bergmann, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Diane Gilliard, Pierre Payot, Jean-Yves Pidoux, Marc Vuilleumier. (*Total des voix éparses: 6*).

*Invitation*

M. Pierre Santschi, au nom du Parti des Verts, invite le Conseil, la Municipalité et les collaborateurs de l'Administration à la traditionnelle réception de la présidente qui aura lieu le 21 janvier, à l'issue de la séance du Conseil.

*Secrétaire*

**Il est procédé à l'élection du secrétaire du Conseil  
pour la législature 2002-2005**

Au nom du Bureau du Conseil, M. Marc Vuilleumier présente la candidature de M. Daniel Hammer, secrétaire du Conseil depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1998.

Bulletins délivrés: **91**; rentrés: **91**; blanc: **1**; nul: **1**.

Bulletins valables: **89**; majorité absolue: **45**.

**M. Daniel Hammer est élu secrétaire du Conseil par 89 suffrages.**

**Discours  
présidentiel**

Le préfet se retire momentanément tandis que la présidente prend place. Le Conseil entend le discours présidentiel d'ouverture, puis la présidente prie le secrétaire d'entrer en fonction.

*Premier  
vice-président*

**Il est procédé à l'élection du premier vice-président pour 2002**

Au nom du groupe radical, M. Michel Julier présente la candidature de M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman, actuellement seconde vice-présidente.

Bulletins délivrés: **91**; rentrés: **90**; blancs: **20**; nul: **1**.

Bulletins valables: **69**; majorité absolue: **35**.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman est élue première vice-présidente par 61 suffrages.**

*Second  
vice-président*

Obtiennent des voix: Jean-Louis Blanc, Bernard Coupy (2), Andrea Eggli, Diane Gilliard, Thérèse de Meuron (2), Marc Vuilleumier. (*Total des voix éparses*: 8)

---

**Il est procédé à l'élection du second vice-président pour 2002**

Au nom du groupe libéral, M. Dino Venezia présente la candidature de M. Maurice Calame.

Bulletins délivrés: **91**; rentrés: **89**; blancs: **9**; nul: **0**.

Bulletins valables: **80**; majorité absolue: **41**.

**M. Maurice Calame est élu second vice-président par 52 suffrages.**

(*Total des voix éparses*: 28).

---

*Scrutateurs*

**Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste,  
de deux scrutateurs pour 2002**

Au nom du groupe socialiste, M<sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary présente la candidature de M. Blaise Michel Pitton.

Au nom du groupe radical, M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann présente la candidature de M. Bernard Coupy.

Bulletins délivrés: **90**; rentrés: **90**; blancs: **2**; nul: **0**.

Bulletins valables: **88**; majorité absolue: **45**.

**M. Bernard Coupy est élu scrutateur par 85 suffrages.**

**M. Blaise Michel Pitton est élu scrutateur par 77 suffrages.**

(*Total des voix éparses*: 3).

---

*Scrutateurs  
suppléants*

**Il est procédé à l'élection, au scrutin de liste,  
de deux scrutateurs suppléants pour 2002**

Au nom du groupe POP et Gauche en mouvement, M<sup>me</sup> Andrea Eggli présente la candidature de M<sup>me</sup> Fernande Heidegger.

Au nom du groupe la Voie du centre, M. Jean-Luc Chollet présente la candidature de M. Eric Blanc.

Bulletins délivrés: **90**; rentrés: **90**; blancs: **2**; nul: **0**.

Bulletins valables: **88**; majorité absolue: **45**.

**M<sup>me</sup> Fernande Heidegger est élue scrutatrice suppléante par 70 suffrages.  
M. Eric Blanc est élu scrutateur suppléant par 64 suffrages.**

*(Total des voix éparses: 4).*

**Abandon du jeton  
de présence**

\_\_\_\_\_

Selon la tradition et d'entente avec les présidents de groupe, la présidente a le privilège de proposer au Conseil d'abandonner le premier jeton de présence de la législature. Cette année, la présidente a choisi de faire don des 93 jetons de présence à l'organisation non gouvernementale MEDAIR, en faveur des femmes afghanes. Cette proposition est applaudie.

\_\_\_\_\_

**Discours du syndic  
et du préfet**

M. le préfet est annoncé et reprend place à la tribune présidentielle, tandis que la présidente s'installe à sa droite.

M. Daniel Brélaz, syndic, fait son allocution, puis laisse la parole à M. le préfet pour son discours.

\_\_\_\_\_

**Clôture**

M<sup>me</sup> la présidente clôt cette séance d'installation à 18 heures 05 en donnant rendez-vous au nouveau Conseil le 21 janvier à 18 heures.

\_\_\_\_\_

**En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal:**

Le Préfet du district:

Le secrétaire provisoire:

.....

.....

\_\_\_\_\_

Les scrutateurs provisoires:

Yves-André Cavin: .....

Gérard Chappuis: .....

Pierre Dallèves: .....

Pierre Payot: .....

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

---

## TRANSMISSION DES POUVOIRS

Ce jour, mercredi neuf janvier deux mille deux à dix-huit heures quinze, les Bureaux du Conseil communal de Lausanne pour les années 2001 et 2002 se sont réunis à l'Hôtel de Ville, place de la Palud 2, pour y procéder à la transmission des pouvoirs et des archives du Conseil, ceci conformément aux articles 14, 19 *d*, 20 et 29 du Règlement du Conseil communal du 12 novembre 1985 (mise à jour au 1<sup>er</sup> janvier 1985, modifié le 26 mai 1998 et le 30 juin 1998).

Devant tous les membres assemblés, il est constaté la présence :

1. du sceau du Conseil communal de Lausanne (en application du dernier alinéa de l'article 21 *a* dudit règlement, disant : « Le président a la garde du sceau du Conseil communal »);
2. d'un onglet qui constituera le registre N° 52 ; d'un onglet ou registre contenant les feuilles des procès-verbaux originaux et d'un classeur contenant les délibérés des décisions authentiques prises par le Conseil communal pendant l'année 2001 et qui vont être reliés pour constituer le registre N° 52 (législature 1998-2001), et déposé aux Archives communales.

Les registres des procès-verbaux et les décisions des années antérieures, soit de 1816 à 1997, reliés par législatures jusqu'au N° 51, sont déposés aux Archives communales, Maupas 47, conformément à l'article 14 du Règlement du Conseil, avec toutes les autres pièces, soit: rapports authentiques et correspondance.

### En foi de quoi, ont signé le présent procès-verbal:

*Pour le Bureau de l'an 2001 :*

Le président :	Marc Vuilleumier	.....
La première vice-présidente :	Marcelle Foretay-Amy	.....
La seconde vice-présidente :	Martine Fiora-Guttmann	.....
Les scrutateurs :	Yves-André Cavin	.....
	Jean Meylan	.....
Les scrutateurs suppléants :	Jean-Charles Bettens	.....
	Graziella Schaller	.....
Le secrétaire :	Daniel Hammer	.....

./.

---

*Pour le Bureau de l'an 2002 :*

La présidente :	Marcelle Foretay-Amy	.....
La première vice-présidente :	Martine Fiora-Guttman	.....
Le second vice-président :	Maurice Calame	.....
Les scrutateurs :	Blaise Michel Pitton	.....
	Bernard Coupy	.....
Les scrutateurs suppléants :	Eric Blanc	.....
	Fernande Heidegger	.....
Le secrétaire :	Daniel Hammer	.....

---

Présidence de M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy, présidente

**Membres absents excusés:** Sylvianne Bergmann, Philippe Vuillemin, Geneviève Ziegler.

Membres présents 97

Membres absents excusés 3

Effectif actuel 100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 heures 05, en la salle du Conseil.

**Prestation de serment**

Il est procédé à la prestation de serment de M<sup>mes</sup> et MM. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Josianne Dentan (Rad.), Fabrice Ghelfi (Soc.), Pierre Gilliot (Rad.), Georges Glatz (VDC), Jean Mpoy (POP), Béat Sutter (Lib.), Josef Zisyadis (POP) et Magali Zuercher (Soc.).

**Transmission des pouvoirs**

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la passation des pouvoirs entre les Bureaux 2001 et 2002, du mercredi 9 janvier 2002.

**Pétition  
Dépôt**

de M. Carl Kyril Gossweiler pour le respect des articles 66 et 67 du Règlement du Conseil communal.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Communications municipales**

– 14 décembre 2001 : Rapport-préavis N° 210, du 4 avril 2001 – Aménagement de la rue de la Borde. *Retrait.*

– 14 décembre 2001 : Immeubles rue Curtat 5, 14 à 22 et avenue Menthon 8. Etat de la situation et augmentation du compte d'attente.

– 17 décembre 2001 : Introduction d'une allocation au logement.

– 20 décembre 2001 : Organisation de la Municipalité pour 2002.

**Question  
Réponse**

à la question (N° 43) de M. Jacques-Etienne Rastorfer (Soc.) à propos des manifestations.



## 2<sup>e</sup> séance du lundi 21 janvier 2002

<b>Lettre</b>	de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 243. (17 janvier 2002.) _____
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (5 cosignataires) : « Fermeture des bureaux de poste lausannois : quelle réaction municipale ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M. Claude Bonnard (Les Verts) et consorts (6 cosignataires) sur l'organisation des bureaux de poste à Lausanne. L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
<b>Interpellation</b>	de M. Gilles Meystre (Rad.) et consorts (2 cosignataires) : « Agissements symboliques à plus d'un titre... » _____
<b>Jetons de présence et indemnités de commissions 2002–2005</b>	M <sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (Rad.) présente, au nom du Bureau, les propositions de modifications du tarif des jetons de présence et des indemnités de commissions des membres du Conseil. La présidente ouvre la discussion, qui n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> successivement toutes les modifications des montants proposées, <b>soit, adopte</b> :  ♦ <u>les jetons de présence aux séances du Conseil</u> : ..... Fr. 80.—  ♦ <u>les jetons de présence aux membres des commissions ad hoc et permanentes</u> : – séances jusqu'à 2 heures : ..... Fr. 80.— – séances de 2 à 4 heures : ..... Fr. 100.— – séances de plus de 4 heures : ..... Fr. 120.—  <u>plus, pour les rapports</u> des travaux d'une commission siégeant : – 1 à 2 séances : ..... Fr. 80.— – 3 à 4 séances : ..... Fr. 100.— – 5 séances et plus : ..... Fr. 120.—  ♦ <u>les jetons de présence aux présidents des Commissions permanentes de gestion et des finances</u> : ..... / séance : Fr. 120.— <u>plus, pour les rapports</u> (président et sous-commissions) : / rapport : Fr. 120.— _____

**Election des Commissions permanentes**

Avant d'ouvrir les scrutins, la présidente annonce que le dépouillement des bulletins de vote sera effectué par M<sup>mes</sup> et MM. Sandrine Bavaud (Les Verts), Jacques Bonvin (Les Verts), Yves-André Cavin (Rad.), Pierre Dallèves (Lib.), Aline Gabus (POP), Albert Graf (VDC), Suzanne Hirschi (Soc.), Claude Mettraux (VDC), Gilles Meystre (Rad.), Pierre Payot (POP), Graziella Schaller (Lib.) et Michelle Tauxe-Jan (Soc.).

**Gestion**

Les groupes ont fait parvenir les candidatures suivantes :

1. ABBET Raphaël, La Voie du centre
2. ANSERMET Eddy, radical
3. BERGMANN Sylvianne, Les Verts
4. BUFFAT Marc-Olivier, radical
5. CAVIN Yves-André, radical
6. DENTAN Josianne, radicale
7. GABUS Aline, POP
8. GEBHARDT André, libéral
9. GRIN Nicole, libérale
10. MIVELAZ Philippe, socialiste
11. MONOT Claude-Olivier, socialiste
12. OSTERMANN Roland, Les Verts
13. PAYOT Pierre, POP
14. PITTON Blaise Michel, socialiste
15. TAUXE-JAN Michelle, socialiste

**Résultat du scrutin**

**Commission permanente de gestion  
pour la législature 2002 – 2005**

Bulletins délivrés: 94 ; bulletins rentrés : 94 ; bulletins blancs et nuls : 1 ; bulletins valables : 93 ; majorité absolue : 47.

Sont élu(e)s :

Blaise Michel	PITTON	socialiste	par	91 suffrages
Roland	OSTERMANN	Les Verts	"	90 "
Sylvianne	BERGMANN	Les Verts	"	88 "
Philippe	MIVELAZ	socialiste	"	87 "
Aline	GABUS	POP	"	86 "
Claude-Olivier	MONOT	socialiste	"	86 "
Pierre	PAYOT	POP	"	86 "
Eddy	ANSERMET	radical	"	85 "
Nicole	GRIN	libérale	"	85 "
Michelle	TAUXE-JAN	socialiste	"	84 "
Yves-André	CAVIN	radical	"	83 "
André	GEBHARDT	libéral	"	83 "
Josianne	DENTAN	radicale	"	80 "
Marc-Olivier	BUFFAT	radical	"	78 "
Raphaël	ABBET	VDC	"	75 "

**Finances**

Les groupes ont fait parvenir les candidatures suivantes :

1. BALLENEGGER Jacques, Les Verts
2. BÉBOUX Jean-Pierre, radical
3. BLANC Jean-Louis, radical
4. BONNARD Claude, Les Verts
5. BOURQUIN Jean-Christophe, socialiste
6. CALAME Maurice, libéral
7. CORNAZ Mireille, La Voie du centre
8. HIRSCHI Suzanne, socialiste
9. JUNOD Grégoire, socialiste
10. MARTIN Philippe, radical
11. SANDRI Massimo, POP
12. SCHNEIDER Gianni John, socialiste
13. SEGURA Serge, radical
14. VENEZIA Dino, libéral
15. VUILLEUMIER Marc, POP

**Résultat du scrutin**

**Commission permanente des finances**  
pour la législature 2002 – 2005

Bulletins délivrés : 94 ; bulletins rentrés : 93 ; bulletins blancs et nuls : 1 ;  
bulletins valables : 92 ; majorité absolue : 47.

Sont élu(e)s :

Marc	VUILLEUMIER	POP	par 92	suffrages
Dino	VENEZIA	libéral	" 89	"
Claude	BONNARD	Les Verts	" 88	"
Serge	SEGURA	radical	" 85	"
Suzanne	HIRSCHI	socialiste	" 84	"
Grégoire	JUNOD	socialiste	" 84	"
Gianni John	SCHNEIDER	socialiste	" 84	"
Jean-Pierre	BÉBOUX	radical	" 83	"
Jean-Louis	BLANC	radical	" 83	"
Philippe	MARTIN	radical	" 82	"
Jacques	BALLENEGGER	Les Verts	" 80	"
Jean-Christophe	BOURQUIN	socialiste	" 79	"
Massimo	SANDRI	POP	" 79	"
Mireille	CORNAZ	VDC	" 78	"
Maurice	CALAME	libéral	" 70	"

**Naturalisations**

Les groupes ont fait parvenir les candidatures suivantes :

1. CHOLLET Jean-Luc, La Voie du centre
2. COSANDEY Monique, socialiste
3. DÉCOSTERD Anne, Les Verts
4. FIORA-GUTTMANN Martine, radicale
5. HEIDEGGER Fernande, POP
6. HOEFLIGER Anne, radicale
7. HONEGGER Roger, socialiste
8. LONGCHAMP Françoise, libérale
9. de MEURON Thérèse, radicale
10. MEYLAN Jean, socialiste
11. MPOY Jean, POP
12. RAVUSSIN Bernard, radical
13. SALLA Béatrice, Les Verts
14. SCHALLER Graziella, libérale
15. SERATHIUK Nelson, socialiste

**Résultat du scrutin**

**Commission permanente des naturalisations**  
pour la législature 2002 – 2005

Bulletins délivrés : 97 ; bulletins rentrés : 96 ; bulletins blancs et nuls : 0 ;  
bulletins valables : 95 ; majorité absolue : 48.

Sont élu(e)s :

Thérèse	de MEURON	radicale	par	88 suffrages
Anne	DÉCOSTERD	Les Verts	"	87 "
Béatrice	SALLA	Les Verts	"	87 "
Fernande	HEIDEGGER	POP	"	84 "
Anne	HOEFLIGER	radicale	"	84 "
Graziella	SCHALLER	libérale	"	83 "
Martine	FIORA-GUTTMANN	radicale	"	82 "
Monique	COSANDEY	socialiste	"	80 "
Jean-Luc	CHOLLET	VDC	"	79 "
Jean	MPOY	POP	"	79 "
Roger	HONEGGER	socialiste	"	77 "
Nelson	SERATHIUK	socialiste	"	77 "
Jean	MEYLAN	socialiste	"	77 "
Françoise	LONGCHAMP	libérale	"	73 "
Bernard	RAVUSSIN	radical	"	67 "

**Pétitions**

Les groupes ont fait parvenir les candidatures suivantes :

1. ATTINGER DOEPPER Claire, socialiste
2. CHRISTE Paul-Louis, radical
3. COSANDEY Roger, socialiste
4. GILLIARD Diane, POP
5. GRAF Albert, La Voie du centre
6. MAIER Christina, Les Verts
7. MAURER-SAVARY Myriam, socialiste
8. PITTET Francis, radical
9. SUTTER Béat, libéral

**Résultat du scrutin**

**Commission permanente des pétitions**  
pour la législature 2002 – 2005

Bulletins délivrés : 91 ; bulletins rentrés : 91 ; bulletins blancs et nuls : 1 ;  
bulletins valables : 90 ; majorité absolue : 46.

Sont élu(e)s :

Paul-Louis	CHRISTE	radical	par 83 suffrages
Christina	MAIER	Les Verts	" 81 "
Francis	PITTET	radical	" 79 "
Béat	SUTTER	libéral	" 79 "
Roger	COSANDEY	socialiste	" 78 "
Diane	GILLIARD	POP	" 77 "
Albert	GRAF	VDC	" 77 "
Claire	ATTINGER DOEPPER	socialiste	" 75 "
Myriam	MAURER-SAVARY	socialiste	" 73 "

**Recours en matière  
d'impôt communal**  
*Membres*

Les groupes ont fait parvenir les candidatures suivantes :

1. ANSERMET Eddy, radical
2. BONNARD Claude, Les Verts
3. EGGLI Andrea, POP
4. METTRAUX Claude, La Voie du centre
5. SALZMANN Yvan, socialiste
6. VENEZIA Dino, libéral

**Résultat du scrutin**

**Commission permanente de recours en matière d'impôt communal**  
pour la législature 2002 – 2005

Bulletins délivrés : 92 ; bulletins rentrés : 92 ; bulletins blancs et nuls : 1 ;  
bulletins valables : 91 ; majorité absolue : 46.

Sont élu(e)s :

Dino	VENEZIA	libéral	par 84 suffrages
Eddy	ANSERMET	radical	" 81 "
Claude	BONNARD	Les Verts	" 81 "
Yvan	SALZMANN	socialiste	" 76 "
Claude	METTRAUX	VDC	" 74 "
Andrea	EGGLI	POP	" 67 "

**Recours en matière  
d'impôt communal  
Suppléants**

Les groupes ont fait parvenir les candidatures suivantes :

1. BRON Alain, socialiste
2. BUCHER Alma, La Voie du centre
3. GILLIARD Diane, POP
4. MEYLAN Georges Arthur, libéral
5. PETIT Dino, Les Verts
6. ZAHND Bernard, radical

**Résultat du scrutin**

**Suppléants à la  
Commission permanente de recours en matière d'impôt communal  
pour la législature 2002 – 2005**

Bulletins délivrés : 95 ; bulletins rentrés : 94 ; bulletins blancs et nuls : 1 ;  
bulletins valables : 93 ; majorité absolue : 47.

Sont élu(e)s :

Georges Arthur	MEYLAN	libéral	par 83 suffrages
Dino	PETIT	Les Verts	" 83 "
Bernard	ZAHND	radical	" 83 "
Alma	BUCHER	VDC	" 80 "
Alain	BRON	socialiste	" 77 "
Diane	GILLIARD	POP	" 77 "

**Rapport s/  
rapport N° 6**

**Rapport sur l'état des motions en suspens**

**Rapporteur : M. Claude-Olivier Monot (Soc.)  
président en 2001 de la Commission de gestion**

**Amendements de la  
Commission**

- N° 4 : *refus du délai de réponse proposé par la Municipalité (31 mars 2002)*
- N° 7 : *refus du délai de réponse proposé par la Municipalité (30 juin 2002)*
- N° 13 : *délai de réponse ramené au 30 juin 2002 (au lieu du 31 décembre 2002)*
- N°<sup>os</sup> 16, 17, 18, 19, 20, 21 : *délai de réponse ramené au 30 juin 2002 (au lieu du 31 décembre 2003)*
- N° 23 : *délai de réponse ramené au 30 juin 2002 (au lieu du 30 septembre 2002)*
- N° 24 : *délai de réponse ramené au 30 juin 2002 (au lieu du 30 septembre 2002)*

./.

## 2<sup>e</sup> séance du lundi 21 janvier 2002

	<p>– N° 31 : <i>refus du délai de réponse proposé par la Municipalité (31 décembre 2002)</i></p> <p>– N° 45 : <i>délai de réponse ramené au 30 septembre 2002 (au lieu du 31 décembre 2002)</i></p>
<b>Discussion générale</b>	Josef Zisyadis (POP), Claude-Olivier Monot (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Josef Zisyadis (POP), Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.
<b><u>Administration générale</u></b> <b>Discussion</b>	<b><u>Motion N° 1 (Jean Meylan)</u></b> Nicole Grin (Lib.), qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement</b> <b>Dépôt</b>	<i>S'agissant des motions N<sup>os</sup> 1, 2, 6, 37, 43, 48, 50, 53 et 60, pour lesquelles le délai indiqué dans le rapport municipal est d'ores et déjà dépassé, un dernier délai de réponse est accordé jusqu'au 31 mars 2002.</i>
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de M <sup>me</sup> Nicole Grin (Lib.).
	<b><u>Motion N° 4 (Jacques Perrin)</u></b>
<b>Discussion</b>	Claude-Olivier Monot (Soc.), rapporteur, <u>Françoise Longchamp (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant :
<b>Amendement</b> <b>Dépôt</b>	<i>Le délai de réponse à cette motion est fixé au 30 juin 2002.</i>
<b>Discussion</b>	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de M <sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.).
<b><u>SPS</u></b>	<b><u>Motion N° 7 (Léopold Bavaud)</u></b>
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de la Commission de gestion.
	<b><u>Motion N° 13 (Philippe Martin)</u></b>
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de la Commission de gestion.
	<b><u>Motions N<sup>os</sup> 16 à 21 (Alain Franck, Jean-Claude Rosset, Olivier Burnet, Yves-André Cavin, Dominique Fasel et Silvia Zamora)</u></b>

## 2<sup>e</sup> séance du lundi 21 janvier 2002

<i>Discussion</i>	Claude-Olivier Monot (Soc.), rapporteur, Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, qui propose de fixer le délai de réponse au 31 décembre 2002.
<i>Vote</i>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> l'amendement de la Commission de gestion et <b>accepte</b> la proposition de M <sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice.
<b><u>Finances</u></b>	<b><u>Motions N<sup>os</sup> 23 (Grégoire Junod) et 24 (Pierre Santschi)</u></b>
<i>Discussion</i>	Claude-Olivier Monot (Soc.), rapporteur, Pierre Santschi (Les Verts).
<i>Vote</i>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de la Commission de gestion.
<b><u>Travaux</u></b>	<b><u>Motion N<sup>o</sup> 31 (Alain Faucherre)</u></b>
<i>Discussion</i>	Claude-Olivier Monot (Soc.), rapporteur, Olivier Français, directeur des Travaux.
<i>Vote</i>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de la Commission de gestion.
<b><u>DEJE</u></b>	<b><u>Motions N<sup>os</sup> 45 (Angelina Pasche-Casadei) et 46 (Alain Bron)</u></b>
<i>Vote</i>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de la Commission de gestion.
<b>Discussion générale</b>	Claude-Olivier Monot (Soc.), rapporteur.
<b>Vote s/conclusions</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la conclusion amendée du rapport, <b><u>soit, décide</u></b> : <ul style="list-style-type: none"><li>– d'accepter le rapport de la Municipalité sur l'état des motions en suspens, du 27 septembre 2001;</li><li>– de refuser le délai de réponse proposé par la Municipalité pour la motion N<sup>o</sup> 31;</li><li>– de fixer un nouveau délai de réponse au :<ul style="list-style-type: none"><li>– <b>31 mars 2002</b> : motions N<sup>os</sup> 1, 2, 6, 37, 43, 48, 50, 53, 60.</li><li>– <b>30 juin 2002</b> : motions N<sup>os</sup> 4, 7, 13, 23, 24.</li><li>– <b>30 septembre 2002</b> : motions N<sup>os</sup> 45, 46.</li><li>– <b>31 décembre 2002</b> : motions N<sup>os</sup> 16, 17, 18, 19, 20, 21.</li></ul></li></ul>



**Rapport s/  
préavis N° 243**

**Bâtiment de la rue de la Vigie 2 :  
travaux de réfection et de transformation, ainsi  
qu'acquisition de mobilier destiné au local annexe à la centrale**

**Bâtiment de la route de Montheron 53 :  
travaux de réfection et d'aménagement de locaux**

**Rapporteur : M. Dino Venezia (Lib.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** successivement les points 1, 2, 3 et 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 800'000.— pour financer :
  - a) à raison de Fr. 210'000.—, la réfection de la toiture plate des ateliers du bâtiment de la rue de la Vigie 2 et l'agrandissement du bureau du chef d'atelier;
  - b) à raison de Fr. 265'000.—, le nettoyage des façades et la réfection des fenêtres du bâtiment de la rue de la Vigie 2;
  - c) à raison de Fr. 35'000.—, l'acquisition de mobilier destiné au local annexe à la centrale d'alarmes et d'engagement;
  - d) à raison de Fr. 290'000.—, la réfection de la dalle du dépôt, de l'installation de chauffage et du bloc sanitaire, ainsi que l'aménagement de locaux du bâtiment de la route de Montheron 53;
2. d'amortir annuellement le crédit évoqué sous chiffre 1 à raison de Fr. 80'000.— par la rubrique 2500.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives;
3. de faire figurer, sous la rubrique 2500.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité;
4. de porter en amortissement du crédit en cause la subvention que l'ECA a accordée du chef de l'exécution des travaux prévus dans le cadre du présent préavis.

**Interpellation  
Développement**

M. Grégoire Junod (Soc.) développe son interpellation urgente intitulée : « Fermeture des bureaux de poste lausannois : quelle réaction municipale ? »

**Interpellation  
Développement**

M. Claude Bonnard développe son interpellation urgente sur l'organisation des bureaux de poste à Lausanne.

**Réponse municipale**

M. Daniel Brélaz, syndic.

<b>Discussion</b>	Grégoire Junod (Soc.), qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<i>Soucieux de défendre et de développer le service public, opposé à tout démantèlement du réseau postal lausannois, le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la fermeture des bureaux de poste lausannois.</i>
<b>Discussion</b>	Claude Bonnard (Les Verts), <u>Aline Gabus (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité demande à La Poste d'être associée à l'organisation de séances publiques dans chaque quartier concerné par un déplacement ou une fermeture de bureau de poste. Le Conseil communal souhaite également être régulièrement informé du déroulement de ces réunions.</i>
<b>Discussion</b>	Charles-Denis Perrin (Rad.), <u>Alain Hubler (POP)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution</b> Dépôt	<i>Le Conseil communal demande à la Municipalité de s'engager contre la fermeture des bureaux de poste lausannois en fournissant aux comités et associations d'usagers qui en feraient la demande des moyens logistiques (locaux, administration, etc.) leur permettant de s'organiser pour lutter contre ces fermetures.</i>
<b>Discussion</b>	Daniel Brélaz, syndic, Thérèse de Meuron (Rad.), Alain Hubler (POP), Pierre Payot (POP).
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la résolution de M. Grégoire Junod (Soc.). Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la résolution de M <sup>me</sup> Aline Gabus (POP). Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> la résolution de M. Alain Hubler.
<b>Motion</b>	de M <sup>me</sup> Andrea Eggli (POP) pour l'adhésion de notre Ville à Attac.
<b>Discussion préalable</b>	Pierre Gilliot (Rad.). Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.
<b>Motion</b>	de M <sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei (Hors parti) pour la formation élémentaire des nouveaux élus.

**Discussion  
préalable**

Michelle Tauxe-Jan (Soc.).

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Motion**

de M<sup>me</sup> Angelina Pasche-Casadei (Hors parti) pour la création d'un bureau d'orientation pour les familles.

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Clôture**

La séance est levée à 20 heures 30.

---

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

---

**Présidence de M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy, présidente**

**Membres absents excusés:** Marie-Ange Brélaz-Buchs, Roger Cosandey, Martine Fiora-Guttman, Albert Graf, Fernande Heidegger, Alain Hubler, Denis Pache, Dino Venezia, Josef Zisyadis.

**Membres absents non excusés:** Françoise Crausaz, Pierre Gilliot, Dino Petit.

Membres présents	88
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 heures 30, en la salle du Conseil.

**Communications  
municipales**

- 17 janvier 2002 : Organisation de l'Administration communale.
- 21 janvier 2002 : Ouverture d'un compte d'attente dans le cadre de l'acquisition à venir d'un système d'information des ressources humaines.
- 30 janvier 2002 : Prolongement et bouclage de certains crédits d'investissement du patrimoine administratif.
- 5 février 2002 : Immeuble Grand-Pré 3-5, à Lausanne. Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande (HETSR), demande d'ouverture d'un compte d'attente.

**Interpellation  
Dépôt**

de M. Charles-Denis Perrin (Rad.) et consorts (6 cosignataires) sur le Centre de loisirs des Bergières.

L'urgence est demandée pour cette interpellation.

**Interpellation  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Mireille Cornaz (VDC) et consorts (5 cosignataires) sur l'avenir du MédiaCentre des écoles lausannoises.

L'urgence est demandée pour cette interpellation ; elle n'est pas accordée par le Bureau.

**Interpellation  
Dépôt**

Interpellation de M. André Mach (Soc.) et consorts (3 cosignataires) : « Immeubles rue Curtat 5, 14 à 22 et avenue Menthon 9, quelles suites ? »

**Lettre**

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N<sup>os</sup> 1, 211, 239 et 249. (7 février 2002.)

- Questions orales**
- I.** Question posée par **M. Charles-Denis Perrin (Rad.)** demandant quels verrouillages sont prévus sur le site Internet de la Ville pour les démarches effectuées par son biais (changement d'adresse notamment).  
M. Daniel Brélaz, syndic, répondra ultérieurement.
- II.** Question posée par **M<sup>me</sup> Dominique Diserens (Les Verts)** sur l'avenir du M2.  
M. Daniel Brélaz, syndic, répond.
- III.** Question posée par **M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.)** au sujet du feu sis devant le Centre pédagogique pour handicapés de la vue de l'avenue de France.  
M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, répondra ultérieurement.
- IV.** Question posée par **M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.)** à propos du marquage piéton situé sur l'avenue de France, au bas de la rue de l'Ecole de commerce.  
M. Olivier Français, directeur des Travaux, répond.
- V.** Question posée par **M. Philippe Vuillemin (Lib.)** sur l'avenir du M2.  
M. Daniel Brélaz, syndic, répond.
- VI.** Question posée par **M. Claude-Olivier Monot (Soc.)** sur l'affectation future d'une partie du bâtiment Grand-Pré 3-5.  
M. Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, sports, patrimoine, répond.
- VII.** Question posée par **M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)** au sujet des escaliers roulants de Chauderon.  
M. Daniel Brélaz, syndic, répond.

**Rapport s/  
préavis N° 1**

**Autorisation générale de plaider**

**Rapporteur : M. Jacques Ballenegger (Les Verts)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, **accepte** la conclusion du préavis, **soit, décide** :

d'autoriser la Municipalité, pour la durée de la législature 2002-2005, à plaider devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, à concurrence de Fr. 100'000.— lorsque la Commune de Lausanne est demanderesse (requérante), dans tous les cas lorsqu'elle est défenderesse (intimée).

Rapport s/  
préavis N° 211

Mise en place d'une politique de développement durable  
en ville de Lausanne (Agenda 21)

2<sup>e</sup> partie : problèmes sociaux et du logement, participation de la population  
aux décisions la concernant (politique des quartiers) et suivi du  
développement du bois

Réponses aux motions de M<sup>mes</sup> et MM.

Michel Glardon (conseil des anciens)

Françoise Longchamp (politique régionale du logement)

Georges Arthur Meylan (liaison piétonnière Montblesson-Vers-chez-les-Blanc)

Pierre-Etienne Monot (politique régionale)

Gérard Nicod (politique régionale)

Jean-Yves Pidoux (scions, scions du bois)

Géraldine Savary (expérience « Werkstadt Basel »)

Philippe Vuillemin (aide à la personne)

Marc Vuilleumier (création de comités de quartiers)

**Rapporteur : M. Robert Fox (Lib.)**

Amendements de la  
commission

2. n) à financer des études, dans le domaine social et dans celui du logement,  
ayant un rapport avec ~~le développement durable~~ la mise en place de l'Agenda  
21 lausannois.

3. (...)

~~Fr. 50'000. — pour l'étude sur le développement durable et l'économie  
solidaire.~~

Discussion générale

Charles-Denis Perrin (Rad.), Pierre Dallèves (Lib.), Géraldine Savary (Soc.), Jean-  
Yves Pidoux (Les Verts), Diane Gilliard (POP), Jean-Luc Chollet (VDC), Daniel  
Brélaz, syndic.

Discussion

Michel Julier (Rad.), qui dépose l'amendement suivant au point 3 des conclusions  
du préavis :

Amendement  
Dépôt

**Suppression** du montant de Fr. 408'000. — pour le projet TV Bourdonnette.

Discussion, suite

Eddy Ansermet (Rad.), Françoise Longchamp (Lib.), Philippe Vuillemin (Lib.),  
Graziella Schaller (Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Géraldine Savary  
(Soc.), Michel Julier (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Philippe Vuillemin  
(Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Charles-Denis Perrin (Rad.), qui dépose  
l'amendement suivant au point 3 des conclusions du préavis :

Amendement  
Dépôt

**Suppression** du montant de Fr. 65'000. — pour l'étude socio-économique  
Riponne-Tunnel.

Discussion, suite

Marc Vuilleumier (POP), Serge Segura (Rad.), Mireille Cornaz (VDC), Philippe  
Vuillemin (Lib.), Magali Zuercher (Soc.), Gilles Meystre (Rad.), qui dépose

	<p>l'amendement suivant au point 3 des conclusions du préavis, au nom de M. Jean-Pierre Bébox (Rad.) :</p>
<i>Amendement Dépôt</i>	<p><i>Fr. 98'000.— (au lieu de Fr. 290'000.—) à titre de subvention pour l'utilisation du bois à la SI Pierrefleur-Lausanne SA pour son immeuble Champrilly 16-20.</i></p>
<i>Discussion, suite</i>	<p>André Gebhardt (Lib.), Roland Ostermann (Les Verts), Maurice Calame (Lib.), Georges Arthur Meylan (Lib.), André Gebhardt (Lib.), Jean-Luc Chollet (VDC), Daniel Brélaz, syndic, Charles-Denis Perrin (Rad.), <u>Gilles Meystre (Rad.)</u>, qui modifie l'amendement qu'il a déposé précédemment :</p>
<i>Amendement Modification</i>	<p><i>Fr. 0.0 (au lieu de Fr. 98'000.—) à titre de subvention pour l'utilisation du bois à la SI Pierrefleur-Lausanne SA pour son immeuble Champrilly 16-20.</i></p>
<i>Discussion</i>	<p>Daniel Brélaz, syndic.</p>
<i>Votes</i> 1)	<p>Le Conseil, sans avis contraire mais avec quelques abstentions, <b>accepte</b> le point 1 des conclusions du rapport-préavis.</p>
2)	<p>Le Conseil, dans les mêmes proportions, <b>accepte</b> les lettres <i>l)</i> et <i>m)</i> du point 2 des conclusions du rapport-préavis.</p> <p>Le Conseil, dans les mêmes proportions, <b>accepte</b> l'amendement de la commission à la lettre <i>n)</i> du point 2 des conclusions du rapport-préavis.</p>
3)	<p>Le Conseil, par 41 oui, 47 non et 1 abstention, <b>refuse</b> l'amendement de M. Michel Julier et <b>accepte</b> le montant de Fr. 408'000.— pour le projet TV Bourdonnette.</p>
<i>Discussion</i>	<p><u>Charles-Denis Perrin (Rad.)</u>, qui modifie l'amendement qu'il a précédemment déposé:</p>
<i>Amendement Modification</i>	<p><i>Fr. 45'000.— (au lieu de la suppression du montant de Fr. 65'000.—) pour l'étude socio-économique Riponne-Tunnel.</i></p>
<i>Votes, suite</i>	<p>Le Conseil, sans avis contraire mais avec quelques abstentions, <b>accepte</b> l'amendement de M. Charles-Denis Perrin (Rad.).</p> <p>Le Conseil, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, <b>accepte</b> le montant de Fr. 900'000.— pour l'opération participative « Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée ».</p> <p>Le Conseil, dans les mêmes proportions, <b>accepte</b> le montant de Fr. 50'000.— pour l'étude d'un projet de nouvelle scierie sur territoire vaudois.</p>

Le Conseil, à l'unanimité moins une abstention, **accepte** le montant de Fr. 400'000.— pour le financement complémentaire de la tour en bois de Sauvabelin.

Le Conseil, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, **accepte** le montant de Fr. 500'000.— pour la participation au capital actions de la société anonyme de réтификаtion du bois.

Le Conseil, avec 3 avis contraires et quelques abstentions, **accepte** le montant de Fr. 150'000.— pour une nouvelle cabane en bois pour l'accueil des écoliers au Chalet-à-Gobet.

Le Conseil, avec quelques avis contraires et quelques abstentions, **accepte** le montant de Fr. 120'000.— pour le bâtiment du SSI, route de Montheron 53.

Le Conseil, avec quelques abstentions, **accepte** le montant de Fr. 200'000.— pour des rénovations à la ferme de Rovéréaz.

Le Conseil, avec un avis contraire et quelques abstentions, **accepte** l'amendement de M. Jean-Pierre Béboux (Rad.), présenté par M. Gilles Meystre (Rad.) et refuse ainsi le montant de Fr. 290'000.— à titre de subvention pour l'utilisation du bois à la SI Pierrefleur-Lausanne SA pour son immeuble Champrilly 16-20.

Le Conseil, à une petite majorité, **accepte** le montant de Fr. 50'000.— pour l'étude sur les causes de la violence et les mesures de prévention.

Le Conseil, par 43 oui et 36 non, **accepte** le montant de Fr. 50'000.— pour l'étude sur le développement durable et l'économie solidaire.

4) à 12)

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les points 4 à 12 des conclusions du préavis.

**Vote final**

Le Conseil, au vote, accepte les conclusions amendées du préavis, **soit, décide :**

1. d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne en matière de développement durable dans le domaine social;
2. d'approuver l'ajout des articles suivants dans le règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 28 novembre 2000:

./.



Art. 1<sup>er</sup>

A

- l) à financer des actions visant à une meilleure intégration des habitants dans les quartiers;
- m) à financer des processus participatifs de la population, en particulier dans les quartiers lausannois;
- n) à financer des études, dans le domaine social et dans celui du logement, ayant un rapport avec la mise en place de l'Agenda 21 lausannois.

3. d'approuver le prélèvement des sommes suivantes sur le Fonds du développement durable :

- Fr. 408'000.— pour le projet TV Bourdonnette;
- Fr. 45'000.— pour l'étude socio-économique Riponne-Tunnel;
- Fr. 900'000.— pour l'opération participative « Lausanne, une qualité de vie toujours améliorée »;
- Fr. 50'000.— pour l'étude d'un projet de nouvelle scierie sur territoire vaudois;
- Fr. 400'000.— pour le financement complémentaire de la tour en bois de Sauvabelin;
- Fr. 500'000.— pour la participation au capital actions de la société anonyme de réтификаtion du bois;
- Fr. 150'000.— pour une nouvelle cabane en bois pour l'accueil des écoliers au Chalet-à-Gobet;
- Fr. 120'000.— pour le bâtiment du SSI, route de Montheron 53;
- Fr. 200'000.— pour des rénovations à la ferme de Rovéréaz;
- Fr. 50'000.— pour l'étude sur les causes de la violence et les mesures de prévention;
- Fr. 50'000.— pour l'étude sur le développement durable et l'économie solidaire.

4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Michel Glardon;

5. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp;

6. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Georges Arthur Meylan;

7. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Pierre-Etienne Monot;

8. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Gérard Nicod;

9. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Yves Pidoux;

10. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Géraldine Savary;

11. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Philippe Vuillemin;

12. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Marc Vuilleumier.

**Rapport s/  
préavis N° 239**

**Sécurité à Lausanne :  
état des lieux – actions entreprises – perspectives**

**Création d'un observatoire de la sécurité**

**Réponse aux motions de MM. Olivier Français et Jean-Christophe Bourquin  
ainsi qu'à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Andrea Eggli (POP)**

**Discussion générale**

Andrea Eggli (POP), Pierre Dallèves (Lib.), Aline Gabus (POP), Philippe Martin (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

**Discussion**

Marc Dunant (Soc.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Doris Cohen-Dumani, directrice, Pierre Payot (POP), Doris Cohen-Dumani, directrice, Géraldine Savary (Soc.), Doris Cohen-Dumani, directrice.

**Vote**

Le Conseil, à une très large majorité, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis, puis le point 2, puis les points 3 à 11.

Le Conseil, au vote, **accepte** les conclusions du rapport-préavis N° 239, **soit, décide** :

1. d'approuver les intentions de la Municipalité de Lausanne en matière de sécurité publique;
2. de prendre acte de la création d'un observatoire permanent de la sécurité;
3. d'approuver l'augmentation de l'effectif du Corps de police de 40 policiers, 4,5 gardes et 12,5 civils;
4. d'autoriser l'ouverture d'un point d'appui à la place de l'Europe et de prendre acte de la fermeture du poste de quartier de Saint-François;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'646'500.— destiné à l'achat de véhicules, d'équipement, de mobilier et de matériel informatique;
6. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 329'300.— par la rubrique 2401.331 du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives;
7. de faire figurer sous la rubrique 2401.390 « Imputation des intérêts » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité;
8. d'allouer à la Municipalité, pour l'année 2002, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 2'668'500.—, à inscrire, selon la répartition figurant ci-dessous, sous les rubriques suivantes du budget de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives:

./.

### 3<sup>e</sup> séance du mardi 12 février 2002

2401.1.318.0	Honoraires, études et expertises	Fr.	100'000.—
2401.1.301.0	Traitements	Fr.	624'000.—
2401.1.303.1	Cotisations AVS et AC	Fr.	42'000.—
2401.1.304.0	Cotisations aux caisses de pensions	Fr.	134'000.—
2402.1.301.0	Traitements	Fr.	257'000.—
2402.1.303.1	Cotisations AVS et AC	Fr.	17'000.—
2402.1.304.0	Cotisations aux caisses de pensions	Fr.	41'000.—
2400.1.301.0	Traitements	Fr.	815'000.—
2400.1.303.1	Cotisations AVS et AC	Fr.	55'000.—
2400.1.304.0	Cotisations aux caisses de pensions	Fr.	130'000.—
2401.1.318.4	Prestations effectuées par des tiers	Fr.	250'000.—
2401.1.316.0/12	Loyers PQ	Fr.	184'000.—
2401.1.315.1	Entretien véhicules	Fr.	4'200.—
2401.2.315.1	Entretien véhicules	Fr.	1'200.—
2402.1.315.1	Entretien véhicules	Fr.	1'400.—
2401.1.313.2	Carburant	Fr.	8'500.—
2401.2.313.2	Carburant	Fr.	3'200.—
2402.1.313.2.	Carburant	Fr.	1'000.—

9. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Olivier Français;

10. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Christophe Bourquin;

11. d'approuver la réponse de la Municipalité à la pétition de M. Carl Kyril Gossweiler.

#### **Interpellation Développement**

M. Charles-Denis Perrin (Rad.) développe son interpellation urgente sur le Centre de loisirs des Bergières.

#### **Réponse**

M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la jeunesse et de l'éducation.

#### **Discussion**

Charles-Denis Perrin (Rad.), qui dépose la résolution suivante :

#### **Résolution Dépôt**

*Le Conseil communal de Lausanne souhaite apporter son soutien au Corps de police dans ses actions visant à préserver l'ordre, la sécurité des personnes et des biens, ainsi qu'à la Municipalité dans ses efforts pour chercher à comprendre les causes de l'augmentation de la violence à Lausanne et les remèdes appropriés.*

#### **Vote**

Le Conseil, par 33 oui, 20 non et 18 abstentions, **adopte** la résolution de M. Charles-Denis Perrin (Rad.).

#### **Clôture**

La séance est levée à 23 heures 15.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

---

Présidence de M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy, présidente

**Membres absents excusés:** Roger Cosandey, Georges Glatz, Suzanne Hirschi, Alain Hubler, Gilles Meystre, Jean-Yves Pidoux, Blaise Michel Pitton.

**Membres absents non excusés:** Sandrine Bavaud, Marc-Olivier Buffat, Robert Fox, Pierre Gilliot.

Membres présents	89
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 heures 30, en la salle du Conseil.

**Pétition  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Anne Sattiva, M. Alain Müller et consorts (493 signatures) : « France – Collonges – Maupas. »

Cette pétition est transmise à la Commission des pétitions.

**Communications  
municipales**

- 13 février 2002 : Compte transport 1999.
- 13 février 2002 : Ouverture d'un compte d'attente pour effectuer une avance d'honoraires dans le cadre de l'élaboration du projet de réhabilitation de l'îlot Riponne–Tunnel par la Société coopérative « Tunnel–Riponne ».
- 18 février 2002 : Numérotation des préavis municipaux.
- 28 février 2002 : Transfert des activités statistiques lausannoises au SCRIS.

**Communications  
du Conseil**

- 14 février 2002 : Commission permanente des finances. Organisation pour 2002.
- 15 février 2002 : Commission permanente de gestion pour la législature 2002–2005.

**Lettre**

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N<sup>os</sup> 249, 236, 238, 247, 220, 219 et 221. (28 février 2002.)

<b>Interpellation</b> <i>Dépôt</i>	de M. Pierre Payot (POP) et consorts (5 cosignataires) sur les mesures que la Municipalité a prises ou entend prendre pour protéger les employés du Centre social régional du tort que leur cause la publicité donnée par le Contrôle cantonal des finances à un courrier anonyme.  L'urgence est demandée pour cette interpellation.  _____
<b>Motion</b> <i>Dépôt</i>	de M <sup>me</sup> Christina Maier (Les Verts) pour une démarche de type « Fourchette verte » dans les écoles et les cuisines scolaires de Lausanne.  _____
<b>Séance du 2 juillet</b>	La présidente informe les membres du Conseil que la séance du 2 juillet est déplacée au 1 <sup>er</sup> juillet.  _____
<b>Questions des citoyens lausannois</b>	La présidente donne connaissance de 3 questions posées par des citoyens lausannois. La Municipalité y répond.
<i>Discussion</i>	Michelle Tauxe-Jan, sur l'adéquation de cette démarche avec le Règlement du Conseil communal, Marcelle Foretay-Amy, présidente.  _____
<b>Questions orales</b> <b>I.</b>	Question posée par <b>M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.)</b> au sujet d'une lettre de lecteur parue dans un quotidien sur les pratiques policières lors de l'arrestation des auteurs de ce courrier.  M <sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, répond.
<b>II.</b>	Question posée par <b>M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.)</b> demandant que le gratuit des tl soit offerte aux conseillers communaux lors des soirs de séance, à l'instar du Parking de la Riponne SA qui offre aux conseillers la gratuité du stationnement.  M. Daniel Brélaz, syndic, répond.
<b>III.</b>	Question posée par <b>M. Philippe Vuillemin (Lib.)</b> sur l'état d'avancement de la procédure concernant TRIDEL.  M. Olivier Français, directeur des Travaux, répond.
<b>IV.</b>	Question posée par <b>M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan (Soc.)</b> demandant d'ouvrir quelques piscines des collèges de quartier aux personnes âgées pendant la fermeture estivale des piscines de Mon-Repos et de Montchoisi.  M. Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine, répond.

V. Question posée par M<sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary (Soc.) demandant que la Ville mette des conteneurs à disposition des Lausannois pour assurer le ramassage des bouteilles en PET.

M. Olivier François, directeur des Travaux, répond.

VI. Question posée par M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (Rad.) demandant que les conseillers reçoivent une liste des numéros de téléphone et télécopie des directeurs et chefs de service.

M. Daniel Brélaz, syndic, répond.

Rapport s/  
préavis N° 260

### Admissions à la bourgeoisie de Lausanne

*Rapportrice : M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.)  
Présidente de la Commission des naturalisations*

Discussion

Béat Sutter (Lib.), Martine Fiora-Guttmann (Rad.), Daniel Brélaz, syndic, Nicole Grin (Lib.), Monique Cosandey (Soc.), Jean-Luc Chollet (VDC), Nelson Serathiuk (Soc.).

Scrutin

Le bureau ad hoc (Pierre Santschi, Françoise Crausaz, Isabelle Truan, Geneviève Ziegler, Claude Mettraux et Massimo Sandri) dépouille au bureau du Conseil.

Résultat

Bulletins délivrés : **89** ; rentrés : **89** ; nul : **0**.  
Bulletins valables : **89** ; majorité absolue : **45**.  
Tous les candidats sont admis par un nombre de voix allant de **83** à **86** :

Rapport s/  
préavis N° 249

### Octroi d'une subvention d'investissement à la paroisse catholique de Saint-Nicolas-de-Flüe, à Chailly

*Rapportrice : M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan (Soc.)*

Vote

Le Conseil, avec 3 avis contraires et 3 abstentions, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 283'800.— pour subventionner la paroisse de Saint-Nicolas-de-Flüe afin de lui permettre de procéder à la réfection de son église;
2. d'amortir la dépense prévue au chiffre 1 à raison de Fr. 56'800.— par la rubrique 5002.331;
3. de porter les intérêts relatifs aux dépenses découlant de ce crédit à la rubrique 5002.390;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus.

Rapport s/  
préavis N° 221

**Plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit**  
**Programme d'assainissement du réseau routier**

**Demande d'un crédit d'étude**

**Rapporteur : M. Roger Honegger (Soc.)**

**Amendements de la  
commission**

2. *d'approuver la réponse de la Municipalité aux deux oppositions ainsi qu'à l'intervention déposées lors de l'enquête publique, avec la modification suivante au 1<sup>er</sup> paragraphe de la réponse à l'intervention de la Société industrielle et commerciale de Lausanne et environs (SIC), point 5.3 : « le pouvoir d'appréciation de l'autorité communale dans le processus d'attribution des DS a été confirmée jusqu'à ce jour dans la jurisprudence » ;*
3. *de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à ~~exproprier~~, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;*
6. *de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ~~ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.~~*

**Discussion générale**

Jacques Ballenegger (Les Verts), Claude-Olivier Monot (Soc.), Magali Zuercher (Soc.), Roger Honegger (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux.

**Discussion**

Roland Ostermann (Les Verts), Roger Honegger (Soc.), Olivier Français, directeur, Roger Honegger (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Jacques Ballenegger (Les Verts), Sylvie Favre (Soc.), Roger Honegger (Soc.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Dino Venezia (Lib.), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis.  
Le Conseil, au vote, **accepte** le point 2 amendé des conclusions du préavis.  
Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de la commission au point 3, puis le point 3 amendé des conclusions du préavis.  
Le Conseil, au vote, **accepte** le point 4, puis le point 5 des conclusions du préavis.

**Sous-amendement  
Dépôt**

Dino Venezia (Lib.), qui dépose le sous-amendement suivant au point 6 des conclusions du préavis :

6. *de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des achats à l'amiable faits au cours de cette période.*



*Vote*

Le Conseil, au vote, **refuse** l'amendement de la commission et **accepte** le sous-amendement de M. Dino Venezia (Lib.) au point 6 des conclusions du préavis.

*Vote s/conclusions  
Suite*

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 6 amendé des conclusions du préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les points 7 à 11 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, **accepte** le préavis N° 221 amendé, **soit, décide** :

1. d'approuver les quatre plans d'attribution des degrés de sensibilité au bruit comme fraction du futur plan général d'affectation;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité aux deux oppositions ainsi qu'à l'intervention déposées lors de l'enquête publique, avec la modification suivante au 1<sup>er</sup> paragraphe de la réponse à l'intervention déposée à l'enquête publique par la Société industrielle et commerciale de Lausanne et environs (SIC), point 5.3 : « Le pouvoir d'appréciation de l'autorité communale dans le processus d'attribution des DS a été confirmée jusqu'à ce jour dans la jurisprudence »;
3. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable;
4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif »;
5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante;
6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des achats à l'amiable faits au cours de cette période;
7. de prendre acte des dépenses effectuées sur le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais des travaux de conversion du plan cadastral graphique en un plan informatisé, dont le montant s'élève à Fr. 150'399.20;
8. d'amortir annuellement le montant mentionné sous chiffre 7, à raison de Fr. 30'100.—, sur le budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, amortissement du patrimoine administratif;
9. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 500'000.— pour les études d'assainissement du bruit d'une partie du réseau routier;

./.

10. d'amortir annuellement le montant cité sous chiffre 9, à raison de Fr. 53'900.— sur le budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, amortissement du patrimoine administratif;
11. de porter en amortissement du crédit précité les contributions fédérales, voire cantonales.

Rapport s/  
préavis N° 220

Hôtel de Ville

Rénovation de la cour intérieure, pose d'une détection incendie

Réaménagement intérieur de l'Hôtel de Seigneux

Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)

Amendement de la  
commission

*1. d'adopter le projet de rénovation de la cour intérieure, la pose d'une détection incendie, le réaménagement intérieur de l'Hôtel de Seigneux, le transfert du Service de presse et d'information des Escaliers du Marché 2 à l'Hôtel de Seigneux, le transfert du poste de police de la Palud aux Escaliers du Marché 2 et le maintien des locaux actuels utiles au fonctionnement du secrétariat du Conseil communal.*

Discussion générale

Georges Arthur Meylan (Lib.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Nicole Grin (Lib.), Bernard Zahnd (Rad.), Béal Sutter (Lib.), Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine.

Discussion

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Jean-Jacques Schilt, directeur.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité moins 2 abstentions, **accepte** l'amendement de la commission au point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à une très large majorité, **accepte** les points 2 à 5 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 2 avis contraires et quelques abstentions, **accepte** le préavis N° 220 amendé, **soit, décide** :

1. d'adopter le projet de rénovation de la cour intérieure, la pose d'une détection incendie, le réaménagement intérieur de l'Hôtel de Seigneux, le transfert du Service de presse et d'information des Escaliers du Marché 2 à l'Hôtel de Seigneux, le transfert du poste de police de la Palud aux Escaliers du Marché 2 et le maintien des locaux actuels utiles au fonctionnement du secrétariat du Conseil communal;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'998'000.—;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous point 2, à raison de Fr. 149'900.— sous la rubrique 3400.331 du budget de la Direction des finances, Service des gérances, Section bâtiments administratifs;

./.

4. de faire figurer sous la rubrique 3400.390 du budget de la Direction des finances, Service des gérances, Section des bâtiments administratifs, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2;
5. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'études par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 2.

Rapport s/  
préavis N° 238

**Développement des services multimédia sur le télé-réseau**  
**Réponse aux motions de MM. Charles-Denis Perrin et Alain Bron**  
**Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)**

Discussion

Pierre Dallèves (Lib.), Alain Bron (Soc.), qui dépose la motion suivante :

[ Motion  
Dépôt ]

« *Nouvelles technologies de l'information pour tous.* »

Discussion, suite

Charles-Denis Perrin (Rad.), Eliane Rey, directrice des Services industriels.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, avec 3 avis contraires et 2 abstentions, **accepte** le point 4 des conclusions du rapport-préavis.

Le Conseil, au vote, **accepte** le rapport-préavis N° 238, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 5'550'000.— pour couvrir les coûts de développement des services multimédia sur le télé-réseau;
2. d'amortir annuellement ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Charles-Denis Perrin demandant à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'une diversification de l'activité des Services industriels dans le domaine des télécommunications;
4. d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Bron demandant le développement d'un réseau de télécommunications métropolitain et public.

Rapport s/  
préavis N° 236

**Création d'une unité d'intervention socio-éducative de terrain**  
**(UnISET)**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Géraldine Savary (Soc.)**

Amendement de la  
commission

*Fr. 22'000.— (au lieu de Fr. 20'500.—) sous la rubrique 6000.311, Achats d'objets mobiliers et d'installations.*

<b>Discussion</b>	Anne-Catherine Lyon (Soc.), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Anne Hoefliger (Rad.), Andrea Eggli (POP), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Martine Fiora-Guttmann (Rad.), Silvia Zamora, directrice, Marc Dunant (Soc.), Silvia Zamora, directrice.
<b>Vote</b>	Le Conseil, avec 3 abstentions, <b>accepte</b> l'amendement de la commission. Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la conclusion amendée. Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le préavis N° 236 amendé, <b><u>soit, décide</u></b> :  d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2002, un crédit spécial de Fr. 448'000.— destiné au financement de l'Unité d'intervention socio-éducative de terrain (UnISET) et de le ventiler comme suit sur les budgets du Service d'organisation et d'informatique, du Service des gérances et du Secrétariat général de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement :  – Fr. 6'000.— sous la rubrique 1500.318, Autres prestations de tiers (téléphone) – Fr. 500.— sous la rubrique 3400.312, Eau, énergie, chauffage – Fr. 500.— sous la rubrique 3400.314, Entretien des biens immobiliers – Fr. 11'500.— sous la rubrique 3400.316, Loyers et redevances d'utilisation – Fr. 322'300.— sous la rubrique 6000.301, Traitements – Fr. 21'500.— sous la rubrique 6000.303, Cotisations aux assurances sociales – Fr. 41'700.— sous la rubrique 6000.304, Cotisations à la Caisse de pensions – Fr. 12'000.— sous la rubrique 6000.309, Autres charges de personnel (vêtements et formation) – Fr. 2'000.— sous la rubrique 6000.310, Imprimés et fournitures de bureau (mise au concours) – Fr. 22'000.— sous la rubrique 6000.311, Achats d'objets mobiliers et d'installations – Fr. 8'000.— sous la rubrique 6000.317, Déplacements, débours, dédommagements

**Rapport s/  
préavis N° 247**

**Remplacement des serres et réfections diverses**

**Rapporteur : M. Eddy Ansermet (Rad.)**

**Discussion** Claude-Olivier Monot (Soc.), Jacques Ballenegger (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant au point 1 des conclusions :

**Amendement  
Dépôt**

*1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'330'000.— (au lieu de Fr. 2'440'000.—) pour le remplacement des serres 1 à 12, la réfection de la route d'accès et du parking.*

**Discussion** Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Vote** Le Conseil, au vote, **accepte** l'amendement de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) au point 1 des conclusions du préavis.

<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le point 1 amendé des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> les points 2 et 3 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le préavis N° 247 amendé, <b>soit, décide</b> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'330'000.— pour le remplacement des serres 1 à 12, la réfection de la route d'accès et du parking;</li><li>2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1, à raison de Fr. 233'000.—, par la rubrique 6600.331 du budget du Service des parcs et promenades;</li><li>3. de faire figurer, sous la rubrique 6600.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.</li></ol> <hr/>
<b>Interpellation Développement</b>	<p>M. Pierre Payot (POP) développe son interpellation urgente sur les mesures que la Municipalité a prises ou entend prendre pour protéger les employés du Centre social régional du tort que leur cause la publicité donnée par le Contrôle cantonal des finances à un courrier anonyme.</p>
<b>Réponse</b>	<p>M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.</p>
<b>Discussion</b>	<p>Philippe Vuillemin (Lib.), Silvia Zamora, directrice, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Roger Honegger (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Pierre Payot (POP), Daniel Brélaz, syndic, <u>Pierre Payot (POP)</u>, qui dépose la résolution suivante :</p>
<b>Résolution Dépôt</b>	<p><i>Le Conseil communal souhaite que des excuses seront adressées au personnel du Centre social régional pour le tort que leur cause la publicité donnée par le Contrôle cantonal des finances à un courrier anonyme.</i></p>
<b>Vote</b>	<p>La Conseil, à une évidente majorité, <b>refuse</b> la résolution de M. Pierre Payot (POP).</p> <hr/>
<b>Clôture</b>	<p>La séance est levée à 23 heures 05.</p> <hr/>

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

---

Présidence de M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy, présidente

**Membres absents excusés:** Roger Cosandey, Josianne Dentan, Aline Gabus, Albert Graf, Alain Hubler.

**Membres absents non excusés:** Jacques Bonvin, Pierre Gilliot, Philippe Vuillemin.

Membres présents	92
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	3
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 heures 40, en la salle du Conseil.

**Absences excusées**

– de M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement ;  
– de M<sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

**Communications  
municipales**

– 4 mars 2002 : Assemblée générale de la COREL – 21 mars 2002.  
– 5 mars 2002 : Vallée de la Jeunesse – Utilisation d'une partie des économies réalisées sur un DIPA pour des travaux supplémentaires non prévus dans le devis de base.

**Lettre**

de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 219. (14 mars 2002.)

**Motion  
Dépôt**

de M. Gianni John Schneider (Soc.) pour une valorisation des places de sport de plein air, en libre accès, en ville de Lausanne.

**Motion  
Dépôt**

de M. Georges Arthur Meylan (Lib.) et consorts (4 cosignataires) : « De la lumière, aussi pour les piétons. »

**Interpellation  
Dépôt**

de M<sup>me</sup> Claire Attinger Doepper (Soc.) et consorts (7 cosignataires) : « Lausanne et la francophonie. »

<b>Interpellation Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.) et consorts (4 cosignataires) : « Vallée de la Jeunesse – Utilisation d'une partie des économies réalisées pour des travaux supplémentaires non prévus dans le devis de base. » L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Geneviève Ziegler (Soc.) et consorts (5 cosignataires) sur les contrôles au Centre social régional de Lausanne. L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary (Soc.) et consorts (7 cosignataires) sur les contrôles de police effectués dans le cadre de l'opération « Strada ». L'urgence est demandée pour cette interpellation. _____
<b>Questions orales I.</b>	Question posée par <b>M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.)</b> demandant qu'une mise à jour du Règlement pour la Municipalité de Lausanne soit effectuée. M. Daniel Brélaz, syndic, répond.
<b>II.</b>	Question posée par <b>M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.)</b> qui souhaite savoir quand les escaliers mécaniques de Chauderon seront remplacés. M. Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine, répond.
<b>III.</b>	Question posée par <b>M. Yvan Salzmann (Soc.)</b> demandant que des consignes de sécurité soient rappelées aux utilisateurs, notamment de téléviseurs, afin de diminuer les risques d'incendie. M <sup>me</sup> Eliane Rey, directrice des Services industriels, répond.
<b>IV.</b>	Question posée par <b>M. Pierre Payot (POP)</b> à propos de l'avenir d'un immeuble abritant un club de badminton, dans lequel la Ville possède des parts. M. Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine, répond. _____
<b>Rapport s/ préavis N° 219</b>	<b>Développement de l'informatique dans les musées et pour le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne</b> <b><u>Rapporteur</u> : M. Charles-Denis Perrin (Rad.)</b>
<b>Discussion</b>	Philippe Martin (Rad.), Claude Bonnard (Les Verts), Charles-Denis Perrin (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine.



**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis, puis les points 2, 3 et 4, puis le point 5.

Le Conseil, au vote, **accepte** le préavis N° 219, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de Fr. 1'663'100.— en faveur du projet de réforme du système documentaire informatique des quatre musées communaux – Musée historique de Lausanne (MHL), Musée romain de Vidy (MRV), Collection de l'art brut (CAB), Musée de design et d'arts appliqués contemporains (mu.dac) – et du Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne (FAP);
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus à raison de Fr. 332'600.—, sous la rubrique 1400.331 « Amortissements du patrimoine administratif » de l'Administration générale;
3. de faire figurer sous la rubrique 1400.390 « Imputations internes », les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 157'900.— en 2002 :

1400.301	Traitements	Fr.	76'700.—
1400.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr.	5'200.—
1400.304	Cotisations à la Caisse de pensions	Fr.	9'700.—
1400.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr.	25'000.—
1400.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr.	15'000.—
1400.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr.	15'800.—
1400.317	Déplacements et débours	Fr.	3'000.—
1400.318	Autres prestations de tiers	Fr.	<u>7'500.—</u>
Total		Fr.	<u>157'900.—</u>

**Rapport s/  
motion**

**Motion de M<sup>me</sup> Diane Gilliard et consorts  
pour une maison des associations lausannoises**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.)**

**Amendements de la  
commission**

*Modification du titre de la motion, qui devient : « Motion pour **une étude visant à la création d'une maison des associations.** »*

*Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à cette motion est fixé à **un an.***

**Discussion**

Maurice Calame (Lib.), Diane Gilliard (POP), Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Diane Gilliard (POP), Andrea Eggli (POP), Michel Julier (Rad.), Diane Gilliard (POP), Nelson Serathiuk (POP), Georges Glatz (VDC),

	Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la modification du titre de la motion, puis le délai de réponse proposés par la commission, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <p>de prendre cette motion en considération, avec la modification suivante à son intitulé : <i>Motion pour une étude visant à la création d'une maison des associations</i>, et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.</p>
<b>Rapport s/ préavis N° 242</b>	<p style="text-align: center;"><b>Pour le développement d'un réseau de chambres chez l'habitant</b> <b>Réponse à la motion de M. Grégoire Junod</b> <b><u>Rapporteur</u> : M. André Mach (Soc.)</b></p>
<b>Discussion</b>	Jacques Ballenegger (Les Verts), qui dépose l'amendement suivant à la conclusion du préavis :
<b>Amendement Dépôt</b>	<i>D'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Grégoire Junod, sans y ajouter de subvention.</i>
<b>Discussion</b>	Grégoire Junod (Soc.), Maurice Calame (Lib.), Jacques Pernet (Rad.), Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.
<b>Vote</b>	Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> l'amendement de M. Jacques Ballenegger (Les Verts).
<b>Vote s/conclusion</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> la conclusion du préavis, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <p>d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Grégoire Junod.</p>
<b>Rapport s/ rapport N° 7</b>	<p style="text-align: center;"><b>Proposition de modification du Règlement du Conseil communal</b> <b>au sujet des interpellations urgentes</b> <b>Projet de règlement de M. Roland Ostermann</b> <b><u>Rapporteur</u> : M. Gérard Chappuis (Soc.)</b></p>
<b>Amendements de la commission</b>	<p>2. (...) <i>Le Bureau accorde ou non l'urgence ; en cas de refus de l'urgence, l'interpellateur peut recourir au Conseil, qui tranche après une brève discussion [au lieu de : « en cas de litige, le Conseil tranche. »]. (...).</i></p> <p>3. <i>Entrée en vigueur immédiate de l'article 60 modifié.</i></p>

<b>Discussion</b>	Gérard Chappuis (Soc.), <u>Françoise Longchamp (Lib.)</u> , qui dépose l'amendement suivant au point 2 des conclusions du rapport:
<b>Amendement Dépôt</b>	<i>Amendement demandant le maintien du texte actuel.</i>
<b>Discussion</b>	La présidente, Françoise Longchamp (Lib.).
<b>Vote</b>	Le Conseil au vote, <b>refuse</b> l'amendement de M <sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.).
<b>Vote s/conclusions</b>	Le Conseil au vote, <b>accepte</b> le point 1 des conclusions du rapport. Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de la commission au point 2 des conclusions, puis le point 2 amendé des conclusions du rapport. Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> l'amendement de la commission au point 3 des conclusions du rapport, <b><u>soit, décide</u></b> : <ol style="list-style-type: none"><li>1. de prendre acte des déterminations de la Municipalité sur le projet de règlement de M. Roland Ostermann modifiant le Règlement du Conseil communal au sujet des interpellations urgentes;</li><li>2. d'abroger l'article 60 alinéa 1<sup>er</sup>, seconde partie, et de le remplacer par le texte suivant :<ul style="list-style-type: none"><li>– <u>l'interpellation urgente</u> : son caractère est justifié par l'actualité du problème. Elle doit être signée par cinq membres au moins et déposée avec son développement au moins un quart d'heure avant la séance. Le Bureau accorde ou non l'urgence ; en cas de refus de l'urgence, l'interpellateur peut recourir au Conseil, qui tranche après une brève discussion. Si l'urgence est accordée, l'interpellation est développée lors de la même séance. Dans la mesure du possible, la Municipalité répond immédiatement. Elle peut toutefois disposer d'un délai de deux semaines à partir du dépôt de l'interpellation et répondre à la première séance qui suit l'échéance de ce délai. Dans ce dernier cas, elle communique le texte de sa réponse à l'interpellateur au plus tard trois jours avant cette séance. La discussion est ouverte après la réponse municipale.</li></ul></li><li>3. de faire entrer en vigueur la modification apportée à l'article 60 alinéa 1<sup>er</sup>, seconde partie, avec effet immédiat.</li></ol>
<b>Rapport s/ pétition</b>	<p style="text-align: center;"><b>Pétition du Comité de sauvegarde du Désert (210 signatures)</b> <b>pour la révision rapide du plan de quartier du Désert-Pierrefleur</b> <i><u>Rapporteuse</u> : M<sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary (Soc.)</i></p>
<b>Discussion</b>	<u>Jacques Pernet (Rad.)</u> , qui propose le classement de cette pétition, Myriam Maurer-Savary (Soc.), Olivier Français, directeur des Travaux.

<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> la détermination de la Commission des pétitions de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, et <b>accepte</b> la proposition de classement de M. Jacques Pernet (Rad.), <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <p>le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 65 litt. <i>d</i> du Règlement du Conseil communal.</p> <hr/>
<b>Motion</b>	<p>de M. Jacques Pernet (Rad.) demandant à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour que les cyclistes se soumettent à des « règles d'habillement » leur permettant d'être mieux vus et d'être un peu mieux protégés.</p>
<b>Discussion préalable</b>	<p>Jacques Pernet (Rad.), Pierre Santschi (Les Verts), Françoise Longchamp (Lib.), Jacques Pernet (Rad.).</p> <p>Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.</p> <hr/>
<b>Motion</b>	<p>de M. Jacques Pernet (Rad.) : « Lausanne, ville propre aussi à l'aube. »</p>
<b>Discussion préalable</b>	<p>Jacques Pernet (Rad.).</p> <p>Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.</p> <hr/>
<b>Motion</b>	<p>de M<sup>me</sup> Sol Behar (POP) pour la gratuité de la « Ficelle » entre la gare et le Flon.</p>
<b>Discussion préalable</b>	<p>Pierre Payot (POP), Daniel Brélaz, syndic, Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.</p> <p>Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <hr/>
<b>Motion</b>	<p>de M. Pierre Dallèves (Lib.) pour un frein aux dépenses lausannois.</p>
<b>Discussion préalable</b>	<p>Pierre Dallèves (Lib.), Marc Vuilleumier (POP).</p> <p>Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.</p> <hr/>
<b>Motion</b>	<p>de la Commission permanente de gestion (par son président, M. Claude-Olivier Monot) pour une gestion et une administration centralisées des bâtiments des patrimoines administratif et financier de la Ville de Lausanne.</p>

*Discussion  
préalable*

Claude-Olivier Monot (Soc.).

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Motion**

de M. Pierre Payot et consorts demandant la modération des augmentations de traitement des membres de la Municipalité et des hauts fonctionnaires.

*Discussion  
préalable*

Pierre Payot (POP), Daniel Brélaz, syndic.

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

---

**Interpellation**

de M. Dino Venezia (Lib.) : « Affaire des Presses Centrales SA – Regrets d'avoir fait appliquer la loi. »

*Discussion*

Dino Venezia (Lib.), Daniel Brélaz, syndic.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

**Interpellation  
Développement**

M<sup>me</sup> Geneviève Ziegler (Soc.) développe son interpellation urgente sur les contrôles au Centre social régional de Lausanne.

*Réponse*

Daniel Brélaz, syndic.

*Discussion*

Pierre Payot (POP), Thérèse de Meuron (Rad.), Roger Honegger (Soc.), Daniel Brélaz, syndic.

Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

---

**Interpellation  
Développement**

M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.) développe son interpellation urgente intitulée : « Vallée de la Jeunesse – Utilisation d'une partie des économies réalisées pour des travaux supplémentaires non prévus dans le devis de base. »

---

**Rapport s/  
motion**

**Motion de M<sup>me</sup> Eliane Rey  
visant à examiner l'opportunité de construire  
une piscine olympique couverte à Lausanne**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Suzanne Hirschi (Soc.)**

**Discussion**

Marc-Olivier Buffat (Rad.), Pierre Santschi (Les Verts), Sylvie Favre (Soc.), qui demande le classement de cette motion, Andrea Eggli (POP), Pierre Dallèves (Lib.), Nicole Grin (Lib.), Jean-Luc Chollet (VDC), Géraldine Savary (Soc.), Georges Glatz (VDC), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Roger Honegger (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.), Nelson Serathiuk (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine.

**Vote**

Le Conseil, à une évidente majorité, **refuse** le classement de cette motion, **soit, décide :**

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Clôture**

La séance est levée à 22 heures 15.

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

---

**Présidence de M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy, présidente**

**Membres absents excusés:** Jean-Louis Blanc, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Dominique Diserens, Nicole Grin, Alain Hubler, Françoise Longchamp, Jean Mpoy, Graziella Schaller.

**Membres absents non excusés:** Françoise Crausaz, Robert Fox, Pierre Gilliot, Solange Peters, Dino Petit.

Membres présents	85
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	99

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 heures 30, en la salle du Conseil.

**Décès**

de M<sup>me</sup> Louise Ansermet, mère de M. Eddy Ansermet.

Le Conseil rend hommage à la disparue en observant un moment de silence.

**Démission**

de M<sup>me</sup> Anne-Catherine Lyon (Soc.), avec effet immédiat. (8 avril 2002.)

**Pétition  
Dépôt**

de l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés (AVACAH) (99 signatures) : « Stade de Vidy – Places de parc pour personnes handicapées. »

Cette pétition est transmise à la Commission des pétitions.

**Communications  
municipales**

– 12 mars 2002 : Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 1999. 16<sup>e</sup> observation : « La Municipalité est invitée à étudier un régime uniforme d'entrée pour ses différentes piscines de quartier. »

– 14 mars 2002 : Service de la circulation. Réaménagement du bâtiment rue de la Borde N° 49 en vue du regroupement du service. Ouverture d'un compte d'attente.

– 14 mars 2002 : Immeuble place de la Riponne 10 à Lausanne. Rénovation lourde du cinéma Romandie.

– 22 mars 2002 : Abattoirs de Lausanne.

– 2 avril 2002 : Sécurité des enfants dans les cours d'écoles. Stationnement dans les cours d'écoles. Réponse à deux pétitions de M. C. K. Gossweiler.

6<sup>e</sup> séance du mardi 9 avril 2002

---

<b>Lettre</b>	de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N° 2002/4. (4 avril 2002.) _____
<b>Motion Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.) : « Tickets de bus gratuits pour les membres du Conseil communal. » _____
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M. Alain Bron (Soc.) : « Place ou parking de l'Europe ? » _____
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts) pour des heures d'ouverture incitatives de la déchetterie du Vallon. _____
<b>Question Dépôt</b>	de M. Alain Bron (Soc.) : « Chemin de Bellevue : itinéraire <i>Bison futé</i> ? » _____
<b>Questions orales I.</b>	Question posée par <b>M. Jacques Ballenegger (Les Verts)</b> , demandant que les conseillers reçoivent la liste des coordonnées des chefs de service et la composition de la Commission consultative d'urbanisme. M. Daniel Brélaz, syndic, répond.
<b>II.</b>	Question posée par <b>M. Jean-Yves Pidoux (Les Verts)</b> à propos de l'influence de la Municipalité sur le choix de certaines affiches placardées dans les lieux publics. M. Olivier Français, directeur des Travaux, répond.
<b>III.</b>	Question posée par M <sup>me</sup> <b>Géraldine Savary (Soc.)</b> sur les conditions du sponsoring pour la Fête à Lausanne. M. Daniel Brélaz, syndic, répond.
<b>IV.</b>	Question posée par <b>M. Philippe Vuillemin (Lib.)</b> demandant un bilan de la « Semaine garderies ». M. Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education, répond. _____



**Rapport s/  
préavis N° 4**

**Acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions  
ou parts de sociétés immobilières et de droits réels immobiliers**

(Article 17, chiffre 6,  
du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985)

**Rapporteur : M. Dino Venezia (Lib.)**

**Amendement de la  
commission**

*3. de charger la Municipalité, pour toutes les acquisitions dont la valeur dépasse Fr. 10'000.— et toutes les aliénations dont la valeur dépasse Fr. 10'000.— et qui ne font pas l'objet d'un préavis, de requérir l'avis de la délégation aux affaires immobilières, la Municipalité n'en décidant définitivement qu'après avoir enregistré l'avis de ladite délégation, la Commission des finances étant informée par la suite des acquisitions et aliénations effectuées.*

**Discussion**

Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 et 2 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** l'amendement de la commission au point 3 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 4 et 5 des conclusions du préavis, puis l'ensemble des conclusions amendées du préavis, **soit, décide** :

1. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale, valable jusqu'à la fin de la législature 2002–2005, de procéder à des acquisitions d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières, conformément aux dispositions de l'article 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985;
2. d'accorder, dans ce but, à la Municipalité, un crédit du patrimoine financier de 15 millions de francs;
3. de charger la Municipalité, pour toutes les acquisitions dont la valeur dépasse Fr. 10'000.— et toutes les aliénations dont la valeur dépasse Fr. 10'000.— et qui ne font pas l'objet d'un préavis, de requérir l'avis de la délégation aux affaires immobilières, la Municipalité n'en décidant définitivement qu'après avoir enregistré l'avis de ladite délégation, la Commission des finances étant informée par la suite des acquisitions et aliénations effectuées;
4. d'accorder à la Municipalité, en application de l'article 17, chiffre 6, du Règlement du Conseil communal de Lausanne du 12 novembre 1985, une autorisation générale valable jusqu'à la fin de ladite législature, de statuer sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers, dont la valeur n'excède pas Fr. 100'000.— par opération, charges éventuelles comprises;
5. de porter le produit de ces dernières opérations au crédit du compte « Immeubles » de la bourse communale ou de celui des Services industriels.

Rapport s/  
préavis N° 226

**Favoriser l'engagement au sein de l'Administration communale de  
collaborateurs atteints d'un handicap**

**Réponse à la motion de M. Roger Cosandey**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Anne Hoefliger (Rad.)**

**Discussion**

Roger Cosandey (Soc.), Dino Venezia (Lib.).

**Vote**

Le Conseil, avec 1 avis contraire et 1 abstention, **accepte** la conclusion du préavis,  
**soit, décide :**

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Roger Cosandey.

Rapport s/  
motion

**Motion de M<sup>me</sup> Andrea Eggli  
pour un soutien aux travailleurs des entreprises conventionnées**

**Rapporteur : M. Roland Ostermann (Les Verts)**

**Discussion**

Andrea Eggli (POP), Philippe Vuillemin (Lib.), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, au vote, **décide :**

de refuser la prise en considération de cette motion.

Rapport s/  
préavis N° 237

**Fixation des loyers des biens immobiliers appartenant à la Commune  
Incitation en vue d'échange d'appartements  
et maintien d'appartements à loyers modestes**

**Réponse à trois motions**

**Rapporteur : M. Yvan Salzmann (Soc.)**

**Discussion**

**Motion de M. Marc Vuilleumier**

Marc Vuilleumier (POP), Jacques Pernet (Rad.), Marc Vuilleumier (POP), Diane Gilliard (POP).

**Motion de M. Joël Cruchaud**

Grégoire Junod (Soc.), Philippe Vuillemin (Lib.).

**Motion de M. Jean-Yves Pidoux**

Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine, Marc Vuilleumier (POP), Jean-Jacques Schilt, directeur, Thérèse de Meuron (Rad.), Jean-Jacques Schilt, directeur.

<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> la réponse de la Municipalité à la motion de M. Marc Vuilleumier.</p> <p>Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> la réponse de la Municipalité à la motion de M. Joël Cruchaud.</p> <p>Le Conseil, au vote, <b>refuse</b> la réponse de la Municipalité à la motion de M. Jean-Yves Pidoux, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <p>de refuser la réponse de la Municipalité aux motions de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– M. Marc Vuilleumier sur la définition de la politique de la Municipalité relative à la fixation des loyers des biens immobiliers appartenant à la Ville;</li><li>– M. Joël Cruchaud relative à l'incitation en vue de l'échange d'appartements et ajustement progressif des loyers afin de tendre à une plus grande équité;</li><li>– M. Jean-Yves Pidoux demandant le maintien d'appartements à loyers modestes dans certains immeubles propriété de la Ville.</li></ul>
<b>Rapport s/ préavis N° 235</b>	<p style="text-align: center;"><b>Application d'un tarif différencié d'utilisation du domaine public pour les terrasses d'établissements publics et les anticipations commerciales</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Réponse à la motion de M. Pierre Payot</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Rapporteur</u> : M. Georges Arthur Meylan (Lib.)</b></p>
<b>Discussion</b>	<p>Pierre Payot (POP), Roland Ostermann (Les Verts), Pierre Payot (POP), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.</p>
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, par 38 oui, 29 non et 13 abstentions, <b>accepte</b> la conclusion du préavis, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <p>d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Pierre Payot demandant l'étude et la mise en pratique d'un tarif différencié pour l'utilisation de la surface du domaine public.</p>
<b>Rapport s/ motion</b>	<p style="text-align: center;"><b>Motion de M<sup>me</sup> Diane Gilliard pour l'adhésion de la Ville à la Charte européenne des droits de l'homme dans la ville</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Rapporteur</u> : M. Eddy Ansermet (Rad.)</b></p>
<b>Discussion</b>	<p>Gianni John Schneider (Soc.), Pierre Dallèves (Lib.), Serge Segura (Rad.), Diane Gilliard (POP), Jean-Yves Pidoux (Les Verts).</p>

**Vote** Le Conseil, à une large majorité, avec 13 avis contraires et 5 abstentions, **décide** :  
de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Rapport s/  
pétition**

—————  
**Pétition de M. Carl Kyril Gossweiler  
pour une meilleure transparence et connaissance des coûts**  
**Rapporteur : M. Roger Cosandey (Soc.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à une large majorité, **décide** :  
de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 litt. a du Règlement du Conseil communal.

**Rapport s/  
préavis N° 252**

—————  
**Ecole à la montagne/centre de vacances de la Barbolesaz<sup>s</sup>/Gryon**  
**Transformations et rénovations des aménagements intérieurs et extérieurs**  
**Rapporteur : Paul-Louis Christe (Rad.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 823'000.— pour la rénovation et l'entretien du centre de vacances de la Barbolesaz<sup>s</sup>/Gryon;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1, à raison de Fr. 82'300.— par la rubrique 5600.331 du budget du Service de la jeunesse et des loisirs;
3. de faire figurer sous la rubrique 5600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit figurant sous chiffre 1.

Rapport s/  
préavis N° 257

**Réseau des universités des capitales de l'Europe (UNICA)  
Création d'une « chaire d'honneur de la Ville de Lausanne »  
à l'Université de Lausanne**

**Rapporteur : M. Yvan Salzmann (Soc.)**

**Discussion**

Roland Ostermann (Les Verts), Gilles Meystre (Rad.), André Mach (Soc.), Pierre Dallèves (Lib.), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, avec une quinzaine d'avis contraires, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec une vingtaine d'avis contraires, **accepte** le point 2 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec une vingtaine d'avis contraires, **accepte** le préavis N° 257, **soit, décide :**

1. d'accepter le principe de la création d'une « chaire d'honneur de la Ville de Lausanne », subventionnée par la Commune, à l'Université de Lausanne, dans le cadre du Réseau des universités des capitales de l'Europe (UNICA);
2. d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2002, un crédit spécial de fonctionnement de Fr. 220'000.— à inscrire sous la rubrique 1100.365, « Subventions à des institutions », pour financer ladite chaire.

**Motion**

de M. Alain Bron (Soc.) : « Nouvelles technologies de l'information pour tous. »

**Discussion  
préalable**

La discussion préalable n'est pas demandée.

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

**Motion**

de M<sup>me</sup> Christina Maier (Les Verts) pour une démarche de type « Fourchette verte » dans les écoles et les cuisines scolaires de Lausanne.

**Discussion  
préalable**

Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

**Motion**

de M. Gianni John Schneider (Soc.) pour une valorisation des places de sport de plein air, en libre accès, en ville de Lausanne.

**Discussion  
préalable**

La discussion préalable n'est pas demandée.

Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

<b>Motion</b>	de M. Georges Arthur Meylan (Lib.) : « De la lumière, aussi pour les piétons. »
<b>Discussion préalable</b>	La discussion préalable n'est pas demandée. Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.
<b>Interpellation Développement</b>	de M <sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary (Soc.) et consorts sur les contrôles de police effectués dans le cadre de l'opération « Strada ».
<b>Réponse</b>	M <sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.
<b>Discussion</b>	Pierre Dallèves (Lib.), Suzanne Hirschi (Soc.), Roger Honegger (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Pierre Payot (POP), Nelson Serathiuk (Soc.), Philippe Vuillemin (Lib.), Georges Glatz (VDC), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Nelson Serathiuk (Soc.), <u>Myriam Maurer-Savary (Soc.)</u> , qui dépose la résolution suivante :
<b>Résolution Dépôt</b>	<i>Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité prenne les mesures opportunes pour éviter, voire sanctionner tout comportement inadéquat de la police lors de ses interventions.</i>
<b>Discussion</b>	Doris Cohen-Dumani, directrice, Thérèse de Meuron (Rad.), Myriam Maurer-Savary (Soc.).
<b>Vote</b>	Le Conseil, avec une trentaine d'avis contraires et 8 abstentions, <b>refuse</b> la résolution de M <sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary (Soc.).
<b>Discussion</b>	<u>Myriam Maurer-Savary (Soc.)</u> , qui demande l'appel nominal ; sa demande n'est pas appuyée par un nombre suffisant de voix (1). Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.
<b>Clôture</b>	La séance est levée à 22 heures 45.
	La présidente: _____ Le secrétaire: _____ ..... Les scrutateurs: _____ .....

**Présidence de M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy, présidente**

**Membres absents excusés:** Eric Blanc, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Roger Cosandey, Dominique Diserens, Georges Glatz, Albert Graf, Suzanne Hirschi, Pierre-Henri Loup, Blaise Michel Pitton.

**Membres absents non excusés:** Anne Décosterd, Pierre Gilliot, Dino Petit, Jean-Yves Pidoux.

Membres présents	87
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 heures 30, en la salle du Conseil.

**Prestation de serment**

Il est procédé à la prestation de serment de M. Antoine Rudasigwa (Soc.), remplaçant M<sup>me</sup> Anne-Catherine Lyon (Soc.).

**Décès**

de M. Paul-René Martin, syndic de Lausanne de 1981 à 1989.

Le Conseil rend hommage au disparu en observant un instant de silence.

**Lettres**

- de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N<sup>os</sup> 254, 256, 2002/5, 2002/6. (2 mai 2002) ;
- de la Municipalité, requérant l'urgence pour le préavis N<sup>o</sup> 253. (3 mai 2002)

**Communications municipales**

- 4 avril 2002 : Déchoduc Sébeillon – Tridel.
- 4 avril 2002 : Signalisation des écoles.
- 4 avril 2002 : Immeuble rue de la Pontaise 15 – Ancienne école Piotet – Augmentation du compte d'attente 5600.581.570.
- 15 avril 2002 : Comptes de l'exercice 2001 – Communiqué de presse.
- 17 avril 2002 : Réaménagement de la place de la Gare – Subvention fédérale.
- 22 avril 2002 : Engagement des ouvriers travaillant à l'année pour le Service des forêts, domaines et vignobles dans des entreprises privées.
- 30 avril 2002 : Réaménagement et réfection des quais d'Ouchy – Création d'un tronçon pilote du transport public « Serpentine ».

<b>Motion Dépôt</b>	de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) pour des bourses d'étude de la Ville de Lausanne. <hr/>
<b>Motion Dépôt</b>	de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) : « Lausanne visible : pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois. » <hr/>
<b>Motion Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Géraldine Savary (Soc.) et consorts (2 cosignataires) pour le renforcement des mesures de modération des vitesses de circulation, de diminution des nuisances et d'amélioration de la sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes. <hr/>
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M. Claude-Olivier Monot (Soc.) : « Situation paradoxale au Jardin-Famille. » <hr/>
<b>Questions des habitants Discussion</b>	Diane Gilliard (POP), Charles-Denis Perrin (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), <u>Claude Bonnard (Les Verts)</u> , qui demande d'emblée l'appel nominal, Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Thérèse de Meuron (Rad.), Marc-Olivier Buffat (Rad.), Philippe Vuillemin (Lib.), Jacques Ballenegger (Les Verts).
<b>Vote</b>	Le Conseil, par 30 oui, 45 non et 8 abstentions, <b>refuse</b> de poursuivre le principe des <i>Questions des habitants</i> .
<b>Appel nominal</b>	<u>Claude Bonnard (Les Verts)</u> maintient sa demande d'appel nominal ; sa requête étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire y procède :  <b>Oui</b> : Attinger Doepper Claire, Ballenegger Jacques, Bavaud Sandrine, Bergmann Sylvianne, Bonnard Claude, Bonvin Jacques, Bourquin Jean-Christophe, Calame Maurice, Coupy Bernard, Egli Andrea, Gabus Aline, Germond Florence, Gilliard Diane, Heidegger Fernande, Hubler Alain, Junod Grégoire, Maier Christina, Maurer-Savary Myriam, Mayor Isabelle, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Mpoy Jean, Ostermann Roland, Payot Pierre, Salla Béatrice, Sandri Massimo, Santschi Pierre, Serathiuk Nelson, Vuilleumier Marc, Zisyadis Josef. (30)  <b>Non</b> : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Béboux Jean-Pierre, Blanc Jean-Louis, Bron Alain, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Cavin Yves-André, Chappuis Gérard, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Cosandey Monique, Dallèves Pierre, Dentan Josiane, Favre Sylvie, Fiora-Guttmann Martine, Fox Robert, Gebhardt André, Grin Nicole, Hoefliger Anne, Honegger Roger, Julier Michel, Longchamp Françoise, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Georges Arthur, Monot Claude-Olivier, Pache Denis, Pernet Jacques, Peters Solange, Pittet Francis, Ravussin



Bernard, Salzman Yvan, Savary Géraldine, Schaller Graziella, Schneider Gianni John, Segura Serge, Sutter Béat, Tauxe-Jan Michelle, Truan Isabelle, Uffer Filip, Venezia Dino, Vuillemin Philippe, Zahnd Bernard, Ziegler Geneviève, Zuercher Magali. (49)

**Abstentions** : Crausaz Françoise, Dunant Marc, Ghelfi Fabrice, Mach André, Meylan Jean, Perrin Charles-Denis, Rudasigwa Antoine. (7)

Le Conseil, par 49 non, 30 oui et 7 abstentions, **refuse** de poursuivre le principe des *Questions des habitants*.

**Questions orales**

**I.** Question posée par **M. Yvan Salzman (Soc.)** sur l'avenir du trottoir ouest de la rue Saint-Etienne une fois les travaux achevés.

M. Olivier Français, directeur des Travaux, répond.

**II.** Question posée par **M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.)** demandant si la Municipalité dispose déjà de résultats sur l'amélioration de la qualité de l'eau suite aux travaux effectués à la STEP.

M. Olivier Français, directeur des Travaux, répond.

**III.** Question posée par **M<sup>me</sup> Sylvie Favre (Soc.)** demandant quand les passages piétons seront « marqués » à l'avenue de France.

M. Olivier Français, directeur des Travaux, répond.

**IV.** Question posée par **M. Claude Bonnard (Les Verts)** au sujet de tags particuliers (cercles en rouge fluorescent) faits à la perpendiculaire de bouches d'égout.

M. Olivier Français, directeur des Travaux, répond.

**V.** Question posée par **M. Marc Vuilleumier (POP)** au sujet de la décision du Passage de n'accueillir que des toxicomanes à l'avenir.

M<sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, répond.

**Rapport s/  
préavis N° 253**

**Réaménagement de la rue Centrale,  
de la rue Cheneau-de-Bourg, des ruelles du quartier du Rôtillon,  
de la place Pépinet, de la place Centrale  
et  
création d'un passage public à travers le bâtiment  
de la rue Cheneau-de-Bourg N° 4**

**Rapporteur : M. Philippe Vuillemin (Lib.)**

<b>Discussion générale</b>	Josef Zisyadis (POP), Géraldine Savary (Soc.), Pierre Dallèves (Lib.), Christina Maier (Les Verts), Martine Fiora-Guttmann (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Pierre Payot (POP), Raphaël Abbet (VDC), Magali Zuercher (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Olivier Français, directeur des Travaux.
<b>Vote d'entrée en matière</b>	<u>Josef Zisyadis (POP)</u> demande d'emblée l'appel nominal ; sa demande étant appuyée par un nombre suffisant de voix, le secrétaire y procède :
<b>Appel nominal</b>	<b><u>Oui</u></b> : Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Ballenegger Jacques, Béboux Jean-Pierre, Blanc Jean-Louis, Bonnard Claude, Bron Alain, Bucher Alma, Buffat Marc-Olivier, Calame Maurice, Cavin Yves-André, Chappuis Gérard, Chollet Jean-Luc, Christe Paul-Louis, Cornaz Mireille, Cosandey Monique, Coupy Bernard, Crausaz Françoise, Dentan Josiane, Dunant Marc, Fiora-Guttmann Martine, Gabus Aline, Ghelfi Fabrice, Hoefliger Anne, Honegger Roger, Julier Michel, Junod Grégoire, Mach André, Martin Olivier, Martin Philippe, Mettraux Claude, de Meuron Thérèse, Meylan Georges Arthur, Meylan Jean, Meystre Gilles, Monot Claude-Olivier, Pache Denis, Payot Pierre, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Peters Solange, Pittet Francis, Ravussin Bernard, Rudasigwa Antoine, Savary Géraldine, Schaller Graziella, Schneider Gianni John, Segura Serge, Tauxe-Jan Michelle, Truan Isabelle, Uffer Filip, Venezia Dino, Vuilleumier Marc, Zahnd Bernard, Zuercher Magali. (55)  <b><u>Non</u></b> : Attinger Doepper Claire, Bavaud Sandrine, Bergmann Sylvianne, Bourquin Jean-Christophe, Dallèves Pierre, Favre Sylvie, Gebhardt André, Germond Florence, Grin Nicole, Hubler Alain, Longchamp Françoise, Maier Christina, Mayor Isabelle, Mivelaz Philippe, Mpoy Jean, Ostermann Roland, Salzmann Yvan, Sandri Massimo, Santschi Pierre, Sutter Béat, Vuillemin Philippe, Zisyadis Josef. (22)  <b><u>Abstentions</u></b> : Bonvin Jacques, Eggli Andrea, Gilliard Diane, Heidegger Fernande, Maurer-Savary Myriam, Salla Béatrice, Serathiuk Nelson, Ziegler Geneviève. (8)  Le Conseil, par 55 oui, 22 non et 8 abstentions, <b>accepte</b> d'entrer en matière sur cet objet.
<b>Discussion</b>	Grégoire Junod (Soc.), Olivier Français, directeur, Josef Zisyadis (POP), Olivier Français, directeur, Sylvianne Bergmann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Philippe Vuillemin (Lib.), <u>Grégoire Junod (Soc.)</u> , qui dépose l'amendement suivant au point 1 des conclusions du préavis :

<p><b>Amendement</b> <i>Dépôt</i></p>	<p><i>1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 9'000'000.— pour la réalisation du projet de réaménagement de la rue Centrale, des places Centrale et Pépinet, des ruelles du quartier du Rôtillon, pour la création du passage sous le bâtiment Cheneau-de-Bourg N° 4, garanti par une « servitude de passage à pieds personnelle » en faveur de la Commune de Lausanne, <b>ainsi que pour la mise en place de mesures supplémentaires visant à limiter la vitesse de circulation des véhicules sur la rue Centrale dans le but de réduire les nuisances pour les habitants et d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes.</b>(...)</i></p>
<p><b>Discussion, suite</b></p>	<p>Florence Germond (Soc.), <u>Josef Zisyadis (POP)</u>, qui dépose l'amendement suivant au point 1 des conclusions du préavis :</p>
<p><b>Amendement</b> <i>Dépôt</i></p>	<p><i>1. <b>Supprimer</b> : « ainsi que pour la création du passage sous le bâtiment Cheneau-de-Bourg N° 4, garanti par une 'servitude de passage à pieds personnelle' en faveur de la Commune de Lausanne ».</i></p>
<p><b>Discussion, suite</b></p>	<p>Yves-André Cavin (Rad.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Philippe Vuillemin (Lib.), Olivier Français, directeur.</p>
<p><b>Amendement</b> <b>G. Junod</b> <i>Vote</i></p>	<p>Le Conseil, par 44 oui, 28 non et 8 abstentions, <b>accepte</b> l'amendement de M. Grégoire Junod (Soc.) au point 1 des conclusions du préavis.</p>
<p><b>Amendement</b> <b>J. Zisyadis</b> <i>Discussion</i></p>	<p>Olivier Français, directeur, Josef Zisyadis (POP), Martine Fiora-Guttman (Rad.), Pierre Payot (POP), Olivier Français, directeur.</p>
<p><i>Vote</i></p>	<p>Le Conseil, à une large majorité, avec 8 oui et 6 abstentions, <b>refuse</b> l'amendement de M. Josef Zisyadis (POP) au point 1 des conclusions du préavis.</p>
<p><b>Vote s/conclusions</b></p>	<p>Le Conseil, par 50 oui, 12 non et 15 abstentions, <b>accepte</b> le point 1 amendé des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, à une évidente majorité, avec une dizaine d'avis contraires et 4 abstentions, <b>accepte</b> le point 2 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, à une très large majorité, avec 7 avis contraires et 3 abstentions, <b>accepte</b> le point 3 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, à une évidente majorité, avec 3 avis contraires et 2 abstentions, <b>accepte</b> le point 4 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, dans les mêmes proportions, <b>accepte</b> le point 5 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, à une évidente majorité, avec une quinzaine d'avis contraires et 5 abstentions, <b>accepte</b> les conclusions amendées du préavis, <b>soit, décide</b> :</p>

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 9'000'000.— pour la réalisation du projet de réaménagement de la rue Centrale, des places Centrale et Pépinet, des ruelles du quartier du Rôtillon, pour la création du passage sous le bâtiment Cheneau-de-Bourg N° 4, garanti par une « servitude de passage à pieds personnelle » en faveur de la Commune de Lausanne, ainsi que pour la mise en place de mesures supplémentaires visant à limiter la vitesse de circulation des véhicules sur la rue Centrale dans le but de réduire les nuisances pour les habitants et d'assurer la sécurité des piétons et des cyclistes. Ce crédit est réparti comme il suit :
  - a) Fr. 7'350'000.— pour le Service des routes et voirie
  - b) Fr. 610'000.— pour le Service d'urbanisme
  - c) Fr. 530'000.— pour le Service des parcs et promenades
  - d) Fr. 510'000.— pour le Service de la circulation
2. d'amortir annuellement le crédit susmentionné, à raison de :
  - a) Fr. 367'500.— par la rubrique 4200.331 pour le Service des routes et voirie
  - b) Fr. 30'500.— par la rubrique 4300.331 pour le Service d'urbanisme
  - c) Fr. 53'000.— par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs et promenades
  - d) Fr. 102'000.— par la rubrique 2600.331 pour le Service de la circulation
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'755'000.— pour le remplacement des conduites des Services industriels, à savoir :
  - a) Fr. 1'680'000.— pour le Service de l'électricité
  - b) Fr. 460'000.— pour le Service du gaz et du chauffage à distance
  - c) Fr. 615'000.— pour le Service des eaux
4. d'amortir annuellement ce crédit à raison de :
  - a) Fr. 84'000.— par la rubrique 7500.331 pour le Service de l'électricité
  - b) Fr. 23'000.— par la rubrique 7400.331 pour le Service du gaz
  - c) Fr. 30'800.— par la rubrique 7600.331 pour le Service des eaux
5. de faire figurer sous les rubriques 4200.390, 4300.390, 2600.390, 6600.390, 7400.390, 7500.390 et 7600.390, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités.

Rapport s/  
préavis N° 254

**Plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre  
la route de Romanel (RC 448a) et la route du Châtelard**

**Radiation partielle des plans légalisés N<sup>os</sup> 360 et 598**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Diane Gilliard (POP)**

Discussion

Yves-André Cavin (Rad.).

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 7 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'approuver comme fraction du plan d'extension le plan partiel d'affectation concernant les terrains compris entre la route de Romanel (RC 448a) et la route du Châtelard ; radiation partielle des plans légalisés N<sup>os</sup> 360 et 598 ;
2. de radier du plan d'extension les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
3. d'approuver les réponses de la Municipalité à l'intervention et à l'opposition déposées pendant l'enquête publique ;
4. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
5. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
6. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 4 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

**Vœu**

« La commission émet le vœu, en réserve à la conclusion N° 3 du préavis, demandant à la Municipalité de trouver une solution au parcage des visiteurs (*sic*) des manifestations. »

**Rapport s/  
préavis N° 256**

**Acquisition d'un système d'information des ressources humaines**

**Rapporteur : M. Claude Bonnard (Les Verts)**

**Discussion**

Olivier Martin (Rad.), Andrea Egli (POP), Daniel Brélaz, syndic.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 3 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'877'000.— pour l'acquisition et l'installation d'un nouveau système d'information des ressources humaines ;
2. d'amortir annuellement le crédit évoqué sous chiffre 1 à raison de Fr. 576'000.— par la rubrique 1200.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de l'Administration générale ;

3. de faire figurer, sous la rubrique 1200.390 « Imputations internes » du budget de l'Administration générale, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit précité.

---

**Interpellation**

de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.) et consorts : « Vallée de la Jeunesse : utilisation d'une partie des économies réalisées pour des travaux supplémentaires non prévus dans le devis de base. »

**Réponse municipale**

Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

**Discussion**

Françoise Longchamp (Lib.), qui dépose la résolution suivante :

**Résolution  
Dépôt**

*Le Conseil communal souhaite que la Municipalité renonce à utiliser des « queues de crédits » pour financer des travaux non prévus dans un préavis et s'engage, avant de réaliser dits travaux, à revenir devant le Conseil communal par le biais d'un nouveau préavis.*

**Discussion**

Daniel Brélaz, syndic, Oscar Tosato, directeur, Françoise Longchamp (Lib.), Daniel Brélaz, syndic, Dino Venezia (Lib.), Sylvianne Bergmann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Roland Ostermann (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Françoise Longchamp (Lib.), Daniel Brélaz, syndic, Géraldine Savary (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.).

**Vote**

Le Conseil, par 23 oui, 33 non et 9 abstentions, **refuse** la résolution de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (Lib.).

---

**Clôture**

La séance est levée à 23 heures 25.

---

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

---

Présidence de M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy, présidente

**Membres absents excusés:** Claude Bonnard, Maurice Calame, Dominique Diserens, Diane Gilliard, Georges Glatz, Fernande Heidegger, Suzanne Hirschi, Roger Honegger, Isabelle Mayor, Massimo Sandri, Graziella Schaller, Philippe Vuillemin.

**Membres absents non excusés:** André Gebhardt, Pierre Gilliot, Solange Peters, Dino Petit.

Membres présents	83
Membres absents excusés	12
Membres absents non excusés	4
Effectif actuel	99

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 heures 30, en la salle du Conseil.

**Démission**

de M. Josef Zisyadis (POP). (Lettre du 7 mai 2002.)

**Démission**

de M. André Gebhardt (Lib.) de la Commission permanente de gestion, avec effet immédiat. (Lettre du 16 mai 2002.)

**Lettre**

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N<sup>os</sup> 2002/5, 2002/6, 241, 255, 258. (23 mai 2002.)

**Communication municipale**

6 mai 2002 : Aménagement des arches 1 à 3 du Grand-Pont – Ouverture d'un compte d'attente.

**Motion  
Dépôt**

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Pour que les parents de tous les enfants soient sur pied d'égalité ! »

**Motion  
Dépôt**

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Sept semaines de vacances pour les apprentis ! »

**Interpellation  
Dépôt**

de M. Jacques Ballenegger (Les Verts) concernant l'éventuelle implantation d'un musée à Bellerive.

<b>Questions orales</b>	
<b>I.</b>	Question posée par <b>M<sup>me</sup> Aline Gabus (POP)</b> au sujet de l'arrestation d'un sans-papiers. M <sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, répond.
<b>II.</b>	Question posée par <b>M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts)</b> concernant la fontaine à eau mise à disposition des conseillers communaux. M. Olivier Français, directeur des Travaux, répond.
<b>III.</b>	Question posée par <b>M<sup>me</sup> Monique Cosandey (Soc.)</b> sur les plaques métalliques recouvrant les tranchées lors de chantiers. M. Olivier Français, directeur des Travaux, répond.
<b>IV.</b>	Questions posées par <b>M. Roland Ostermann (Les Verts)</b> sur le référendum déposé au sujet du Rôtillon. M <sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, puis M. Daniel Brélaz, syndic, répondent.
<b>V.</b>	Question posée par <b>M. Alain Bron (Soc.)</b> sur la position de la Municipalité quant à la situation financière du Lausanne-Sports. M. Jean-Jacques Schilt, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine, répond.
<b>VI.</b>	Question posée par <b>M<sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.)</b> au sujet du rapport émis par le groupe de réflexion sur la politique du logement. M <sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, répond.
<b>Rapport s/ préavis N° 2002/5</b>	<p style="text-align: center;"><b>Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Demande de crédit cadre</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Deuxième étape (2002–2005)</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Rapportrice</u> : M<sup>me</sup> Michelle Tauxe-Jan (Soc.)</b></p>
<b>Discussion</b>	Dino Venezia (Lib.).
<b>Vote</b>	Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> les points 1 et 2, puis successivement les points 4 a), 4 b), 5, 6, 7 et, avec 2 abstentions, le point 8 des conclusions du préavis, <b><u>soit, décide</u></b> :



1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissements du patrimoine administratif de Fr. 977'500.— pour le crédit cadre 1<sup>re</sup> étape 1998-2001 ;
2. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus à raison de Fr. 51'300.— par la rubrique 3301.331 et de Fr. 18'600.— par la rubrique 3400.331 du budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service des gérances ;
3. d'adopter le principe du crédit cadre 2<sup>e</sup> étape 2002–2005, destiné à la mise en œuvre sur quatre ans d'un programme d'entretien et d'importants travaux de rénovation de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif ;
4. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 14'000'000.— réparti de la manière suivante :
  - a) Fr. 9'400'000.— pour les immeubles du patrimoine financier,
  - b) Fr. 4'600'000.— pour les immeubles du patrimoine administratif ;
5. de porter la somme de Fr. 2'700'000.— au débit du compte « Immeubles du patrimoine financier » de la Bourse communale à titre de travaux à plus-value découlant du crédit prévu au point 4 a) ci-dessus ;
6. d'amortir annuellement le solde du crédit prévu sous point 4 a) ci-dessus, soit Fr. 6'700'000.— à raison de Fr. 446'700.— par la rubrique 3301.331 du budget de Culture, Sports, Patrimoine, Service des gérances ;
7. d'amortir annuellement le crédit prévu sous point 4 b) ci-dessus, à raison de Fr. 306'600.— par la rubrique 3400.331 du budget Culture, Sports, Patrimoine, Service des gérances, section des bâtiments administratifs ;
8. de faire figurer sous les rubriques 3301.390 et 3400.390 du budget Culture, Sports, Patrimoine, Service des gérances, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits susmentionnés.

Rapport s/  
préavis N° 2002/6

**Assainissement et rénovation des bâtiments scolaires, 3<sup>e</sup> étape**

**Demande de crédit d'ouvrage**

**Rapporteur : M. Jean Meylan (Soc.)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 14'500'000.—, destiné à la troisième étape des travaux d'assainissement du parc immobilier scolaire ;

./.

2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus à raison de Fr. 966'700.— par la rubrique 5800.331 du budget du Service des écoles primaires et secondaires ;
3. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits figurant sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1 ci-dessus.

Rapport s/  
préavis N° 241

**Politique communale**  
**dans le domaine de la toxicomanie et la marginalité (III)**  
**Etat de la situation et renforcement du dispositif de prise en charge**  
***Rapportrice : M<sup>me</sup> Anne Hoefliger (Rad.)***

Discussion générale

Thérèse de Meuron (Rad.), Pierre Dallèves (Lib.), Mireille Cornaz (VDC), Monique Cosandey (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Andrea Egli (POP), Anne Hoefliger (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), Geneviève Ziegler (Soc.), Françoise Longchamp (Lib.).

Discussion

**7. Problèmes non résolus – solutions envisagées**

*7.3.1 Unité sanitaire pour sans-abri malades*

Thérèse de Meuron (Rad.), Pierre Payot (POP).

*7.4.1 Association Rebond'Art*

Thérèse de Meuron (Rad.), Charles-Denis Perrin (Rad.).

*7.5.2 Le Dispositif Seuil Bas (DSB)*

Marc Dunant (Soc.).

**8. Aspects financiers du préavis**

Charles-Denis Perrin (Rad.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, Thérèse de Meuron (Rad.), qui dépose l'amendement suivant :

Amendement  
Dépôt

*d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2002, un crédit spécial de Fr. 927'000.— (au lieu de Fr. 1'027'000.—) destiné à renforcer le dispositif de prise en charge des personnes toxicodépendantes ou vivant en situation d'exclusion et de le ventiler de la manière suivante :*

*(...)*

*2. Fr. 912'000.— (au lieu de Fr. 1'012'000.—) à porter à la rubrique 6000.365 (Subventions à des institutions privées) du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement où ils seront répartis comme suit :*

*./.*

– **Fr. 100'000.**—(au lieu de Fr. 200'000.—) à l'Armée du Salut (Unité sanitaire pour sans-abri malades — USSAM).

(...).

**Discussion**

Anne Hoefliger (Rad.), Silvia Zamora, directrice.

**Vote**

Le Conseil, avec 4 abstentions, **accepte** l'amendement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.) au préambule des conclusions (Fr. 927'000.—).

Le Conseil, avec 1 avis contraire et 5 abstentions, **accepte** l'amendement de M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (Rad.) au point 2 des conclusions (Fr. 912'000.—).

**Vote s/conclusions**

Le Conseil, avec 8 abstentions, **accepte** le préavis N° 241 amendé, **soit, décide** :

d'allouer à la Municipalité, sur le budget 2002, un crédit spécial de Fr. 927'000.— destiné à renforcer le dispositif de prise en charge des personnes toxicodépendantes ou vivant en situation d'exclusion et de le ventiler de la manière suivante :

1. Fr. 15'000.— à porter à la rubrique 4200.313 (Achat de marchandises) du budget de la Direction des travaux, montant destiné à l'acquisition du matériel nécessaire à la confection de conteneurs à seringues à installer dans les toilettes publiques ;
2. Fr. 912'000.— à porter à la rubrique 6000.365 (Subventions à des institutions privées) du budget de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement où ils seront répartis comme suit :
  - Fr. 100'000.— à l'Armée du Salut (Unité sanitaire pour sans-abri malades — USSAM)
  - Fr. 20'000.— à l'association Rebond' Art
  - Fr. 60'000.— à l'association le Pied à l'Etrier
  - Fr. 50'000.— à l'association du Point d'Eau de Lausanne
  - Fr. 92'000.— à l'association Fleur de Pavé
  - Fr. 103'000.— à l'atelier d'art-thérapie l'Eveil
  - Fr. 205'000.— à l'association Sport'Ouverte
  - Fr. 282'000.— aux institutions actives dans le cadre du Dispositif seuil bas (DSB).

**Rapport s/motions**

**Motion de M. Pierre Payot**

**pour l'étude de l'abandon de la taxe sur les divertissements**

**Motion de M. Michel Julier**

« Non à la taxe sur les divertissements ! »

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Nicole Grin (Lib.)**

**Discussion**

Dino Venezia (Lib.), Myriam Maurer-Savary (Soc.), Pierre Payot (POP), Grégoire Junod (Soc.), qui annonce le dépôt de la motion suivante :

<b>[ Motion Dépôt ]</b>	<i>Motion pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne.</i>
<b>Discussion, suite</b>	Jean-Luc Chollet (VDC), Michel Julier (Rad.), Gilles Meystre (Rad.), Jean-Luc Chollet (VDC), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Pierre Payot (POP), Jacques Pernet (Rad.), Daniel Brélaz, syndic, Nicole Grin (Lib.), Pierre Santschi (Les Verts).
<b>Votes</b>	<p>Le Conseil, avec une quinzaine d'avis contraires et une dizaine d'abstentions, <b>décide :</b></p> <p>de prendre la motion de M. Pierre Payot en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <p>Au vote, la prise en considération de la motion de M. Michel Julier recueille 35 oui, 35 non et 10 abstentions ; la présidente tranche en faveur du refus de prise en considération. <u>M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (Rad.)</u> demande la contre-épreuve :</p> <p>Le Conseil, par 35 oui, 39 non et 7 abstentions, <b>décide :</b></p> <p>de refuser la prise en considération de la motion de M. Michel Julier.</p>
<b>Rapport s/pétition</b>	<p>—————</p> <p><b>Pétition des Radicaux lausannois</b></p> <p><b>« Non à la taxe sur les divertissements ! »</b></p> <p><b><u>Rapportrice</u> : M<sup>me</sup> Sylvianne Bergmann (Les Verts)</b></p>
<b>Discussion</b>	Myriam Maurer-Savary (Soc.), Michel Julier (Rad.).
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, par 41 oui, 7 non et 29 abstentions, <b>décide :</b></p> <p>de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 65 litt. a du Règlement du Conseil communal, en priant cette dernière de joindre cette pétition à la motion de M. Pierre Payot (<i>Pour l'étude de l'abandon de la taxe sur les divertissements</i>).</p>
<b>Motion</b>	de M <sup>me</sup> Magali Zuercher (Soc.) : « Tickets de bus gratuits pour les membres du Conseil communal. »
<b>Discussion préalable</b>	<u>Pierre Santschi (Les Verts)</u> , qui dépose la motion d'ordre suivante :

<b>Motion d'ordre</b> <i>Dépôt</i>	<i>Motion d'ordre tendant à renvoyer la motion Zuercher au Bureau du Conseil en vue de son traitement par celui-ci dans le sens des explications ayant accompagné le dépôt de la motion d'ordre.</i>
<i>Discussion</i>	Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts), Martine Fiora-Guttman (Rad.).
<i>Vote</i>	Au vote, la motion d'ordre de M. Pierre Santschi (Les Verts) recueille une dizaine d'avis favorables, une quinzaine d'avis contraires et un grand nombre d'abstentions. Elle est donc <b>refusée</b> .
<b>Discussion, suite</b>	<u>Claude-Olivier Monot (Soc.)</u> , qui dépose la motion d'ordre suivante :
<b>Motion d'ordre</b> <i>Dépôt</i>	<i>Motion d'ordre demandant de reprendre l'ordre du jour aux points 4 et 5, selon l'urgence demandée par la Municipalité.</i>
<i>Discussion</i>	Andrea Eggli (POP), Charles-Denis Perrin (Rad.), Pierre Santschi (Les Verts), Michelle Tauxe-Jan (Soc.), Pierre Payot (POP).
<i>Vote</i>	Le Conseil, par 14 oui, 39 non et 2 abstentions, <b>refuse</b> la motion d'ordre de M. Claude-Olivier Monot (Soc.).
<i>Vote</i>	Le Conseil, avec une dizaine d'avis contraires, <b>décide</b> :  de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport.  _____
<b>Interpellation</b>	de M <sup>me</sup> Diane Gilliard (POP) et consorts : « Le Programme communal d'emplois temporaires : une belle idée qui peine à s'épanouir. »
<i>Discussion</i>	Andrea Eggli (POP), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.  Le Conseil prend acte de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation  _____
<b>Clôture</b>	La séance est levée à 22 heures 30.  _____

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

---

**Présidence de M<sup>me</sup> Marcelle Foretay-Amy, présidente**

**Membres absents excusés:** Jean-Louis Blanc, Florence Germond, Albert Graf, André Mach.

**Membres absents non excusés:** Marc-Olivier Buffat, Gérard Chappuis, Françoise Crausaz, Dominique Diserens, Robert Fox, André Gebhardt, Pierre Gilliot, Suzanne Hirschi, Pierre-Henri Loup, Thérèse de Meuron, Gilles Meystre, Jacques Pernet, Solange Peters.

Membres présents	83
Membres absents excusés	4
Membres absents non excusés	13
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 19 heures 30, en la salle du Conseil.

**Prestation de serment**

Il est procédé à la prestation de serment de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (POP), remplaçant M. Josef Zisyadis (POP).

**Décès**

de M. Gérard Nicod, conseiller communal de 1979 à 1997, président du Conseil en 1987.

Le Conseil rend hommage au disparu en observant un instant de silence.

**Salut**

La présidente salue la présence, à la tribune du public, d'une délégation du Bureau du Conseil communal de Montreux, emmenée par son président, M. Jacques Serex.

**Communication municipale**

22 mai 2002 : Rénovation des volumes intérieurs du bâtiment du chemin de l'Usine-à-Gaz 10 à Renens (Sleep-in) – Ouverture d'un compte d'attente.

**Lettre**

de la Municipalité, requérant l'urgence pour les préavis N<sup>os</sup> 255, 258, 2002/10 et 2002/16. (6 juin 2002.)

**Motion  
Dépôt**

de M. Grégoire Junod (Soc.) et consorts (6 cosignataires) pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne.

<b>Motion Dépôt</b>	de M. Pierre Payot et consorts (5 cosignataires) demandant l'étude du rétablissement d'un funiculaire place du Vallon – Signal de Sauvabelin. <hr/>
<b>Motion Dépôt</b>	de M <sup>me</sup> Sylvie Favre (Soc.) pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et pour la création d'une commission intercommunale. <hr/>
<b>Interpellation Dépôt</b>	de M. Pierre Santschi (Les Verts) et consorts (6 cosignataires) : « Le secret du vote est-il sauvegardé dans la procédure de vote par correspondance généralisé ? » L'urgence est demandée pour cette interpellation. <hr/>
<b>Election complémentaire</b>	d'un membre à la Commission permanente de gestion, en remplacement de M. André Gebhardt (Lib.). M. Pierre Dallèves, au nom du groupe libéral, présente la candidature de M <sup>me</sup> Graziella Schaller (Lib.). Le Conseil désigne, à l'unanimité moins une abstention, M <sup>me</sup> Graziella Schaller (Lib.) comme membre de la Commission permanente de gestion. <hr/>
<b>Questions orales I.</b>	Question posée par M <sup>me</sup> <b>Martine Fiora-Guttmann (Rad.)</b> au sujet du manque de visibilité, dû à la décoration florale abondante, pour l'automobiliste qui emprunte le giratoire route d'Oron–Boveresses–Rovéréaz. M <sup>me</sup> Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement, répond.
<b>II.</b>	Question posée par M. <b>Alain Hubler (POP)</b> sur l'affectation future des terrains qui seraient libérés par la démolition du bâtiment administratif de Beau-Séjour. M. Jean-Jacques Schilt, directeur de Culture, Sports, Patrimoine, répond.
<b>III.</b>	Question posée par M <sup>me</sup> <b>Sandrine Bavaud (Les Verts)</b> au sujet de l'introduction du nouvel uniforme porté par les policiers patrouillant à pied. M <sup>me</sup> Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, répond.
<b>IV.</b>	Question posée par M. <b>Alain Bron (Soc.)</b> à propos de la publicité géante qui couvre un tiers de l'une des façades de la tour Caroline. M. Olivier Français, directeur des Travaux, répondra par écrit.
<b>V.</b>	Question posée par M. <b>Yves-André Cavin (Rad.)</b> sur le renouvellement des Commissions consultatives, notamment celle de l'Economie. M. Daniel Brélaz, syndic, répond. <hr/>



Rapport s/  
préavis N° 255

**Immeuble rue Haldimand 3/place Arlaud 2 à Lausanne**  
**Projet de démolition de deux bâtiments et reconstruction d'un immeuble**  
**avec logements, dont 9 à subventionner, commerces,**  
**bureaux et salles de réunions**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre Béboux (Rad.)**

**Discussion**

Christina Maier (Les Verts), Claude-Olivier Monot (Soc.), Graziella Schaller (Lib.), Jean-Jacques Schilt, directeur de Sports, Culture, Patrimoine, Pierre Payot (POP).

**Vote**

Le Conseil, au vote, **accepte** successivement les points 1, 2 et 3 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec quelques avis contraires et 1 abstention, **accepte** successivement les points 4, 5 et 6 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 11 avis contraires et 2 abstentions, **accepte** le préavis N° 255, **soit, décide** :

1. d'approuver le projet de démolition des deux bâtiments et la construction d'un immeuble d'habitation avec 13 logements dont 9 appartements subventionnés, 2 commerces, des bureaux et des salles de réunions sis à la rue Haldimand 3/place Arlaud 2 ;
2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit de Fr. 7'300'000.— à porter au débit du compte « Immeubles du patrimoine financier de la Bourse communale » à titre de plus-value ;
3. de faire figurer sous la rubrique 3301.390 « Imputations internes » du budget de la Direction des finances, Service des gérances, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par le prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 2 ;
5. d'autoriser la Municipalité à accorder les appuis financiers prévus par la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement pour la création de 9 appartements subventionnés dans l'immeuble sis à la rue Haldimand 3/place Arlaud 2 ;
6. d'autoriser la Municipalité à ajouter à la rubrique 6200.635 « Participations aux charges d'intérêts des sociétés immobilières » de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement les montants prévus devant être pris en charge par la Commune, ceci en application des dispositions de la Loi cantonale du 9 septembre 1975 sur le logement.

**Rapport s/  
préavis N° 258**

**Création d'un parc public à l'emplacement de l'ancienne gare du LEB  
« Parc de la Brouette »**

**Rapporteur : M. Denis Pache (VDC)**

**Discussion**

Bernard Ravussin (Rad.), Raphaël Abbet (VDC), Jacques Ballenegger (Les Verts), Roger Cosandey (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 1 à 4 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le préavis N° 258, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'700'000.— pour la création du nouveau parc de la Brouette ;
2. d'amortir annuellement le crédit prévu ci-dessus, à raison de Fr. 170'000.— par la rubrique 6600.331 du budget du Service des parcs et promenades de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement ;
3. de faire figurer sous la rubrique 6600.390, les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le crédit prévu sous chiffre 1.

**Rapport s/  
préavis N° 2002/10**

**Réaménagement du Chalet-des-Enfants**

**1<sup>re</sup> étape**

**Rapportrice : M<sup>me</sup> Béatrice Salla (Les Verts)**

**Discussion**

La discussion n'est pas demandée.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les points 2 à 4 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** les préavis N° 2002/10, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité, sous réserve du résultat de l'enquête publique, un crédit d'investissement de Fr. 1'400'000.— destiné à financer la 1<sup>re</sup> étape des travaux de réaménagement, de transformation et de rénovation du Chalet-des-Enfants ;
2. d'amortir annuellement ce crédit à raison de Fr. 93'400.— par la rubrique 3201.331 « Domaines – Amortissement du patrimoine administratif » du budget Culture, Sports, Patrimoine, Service des FoDoVi ;

./.

	<ol style="list-style-type: none"><li>3. de faire figurer sous la rubrique 3201.390 « Domaines – Imputations internes » du budget Culture, Sports, Patrimoine, Service des FoDoVi, les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;</li><li>4. de balancer le compte d'attente ouvert pour couvrir les frais d'étude par prélèvement sur le montant prévu sous chiffre 1.</li></ol>
<b>Rapport s/ préavis N°2002/16</b>	<p style="text-align: center;"><b>Station d'épuration des eaux usées de la région lausannoise (STEP)</b> <b>Réalisation d'une deuxième étape d'installations de désodorisation</b> <b><i>Rapporteur : M. Jean Meylan (Soc.)</i></b></p>
<b>Discussion</b>	Graziella Schaller (Lib.), Olivier Français, directeur des Travaux.
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> les points 1 à 6 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> le préavis N° 2002/16, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. d'approuver le projet de réalisation d'une deuxième étape d'installations de désodorisation de la STEP ;</li><li>2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'050'000.— ;</li><li>3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus par la rubrique 4603.331 du budget du Service d'assainissement par annuité constante, la durée d'amortissement étant de 15 ans ;</li><li>4. de faire figurer, sous la rubrique 4603.390, les intérêts découlant du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus ;</li><li>5. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 2 ci-dessus les éventuelles subventions cantonales ;</li><li>6. de balancer le compte d'attente ouvert pour les frais d'études par prélèvement sur le crédit ci-dessus.</li></ol>
<b>Rapport s/ pétition</b>	<p style="text-align: center;"><b>Pétition de M. Frank Baumgartner</b> <b>pour une place Saint-Laurent sans toxicoman(i)e</b> <b><i>Rapporteuse : M<sup>me</sup> Géraldine Savary (Soc.)</i></b></p>
<b>Discussion</b>	<u>Marc Vuilleumier (POP)</u> , qui demande le classement de cette pétition.
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, par 35 oui, une dizaine d'avis contraires et 6 abstentions, <b><u>décide</u></b> :</p> <p>le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 65 litt. d du Règlement du Conseil communal.</p>

Rapport s/  
préavis N° 261

**Création d'une place de jeux sur le plateau de la Sallaz**

**Réponse à la motion de M. Alain Bron et consorts**

**Rapporteur : M. Eddy Ansermet (Rad.)**

**Discussion**

Alain Bron (Soc.), Silvia Zamora, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement.

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du rapport-préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le rapport-préavis N° 261, **soit, décide** :

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Bron concernant la demande de création d'une place de jeux dans le périmètre du plateau de la Sallaz.

Rapport s/  
préavis N° 2

**Avenue Frédéric-César-de-la-Harpe**

**Réaménagement et réfection partielle de la chaussée et des trottoirs**

**Renouvellement d'une partie des conduites souterraines**

**Rapporteur : M. Philippe Martin (Rad.)**

**Discussion**

Pierre Dallèves (Lib.), Jean-Yves Pidoux (Les Verts), Jean Meylan (Soc.), Claude-Olivier Monot (Soc.), Philippe Martin (Rad.), Olivier Français, directeur des Travaux, Magali Zuercher (Soc.), Olivier Français, directeur, Magali Zuercher (Soc.), Olivier Français, directeur.

**Vote**

Le Conseil, avec 3 avis contraires et 3 abstentions, **accepte** le point 1 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 7 avis contraires et 3 abstentions, **accepte** le point 2 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 5 avis contraires et 3 abstentions, **accepte** les points 3 et 4 des conclusions du préavis.

Le Conseil, avec 4 avis contraires et 3 abstentions, **accepte** le point 5 des conclusions du préavis.

Le Conseil, à une évidente majorité, **accepte** le préavis N° 2, **soit, décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'320'000.— pour le réaménagement et la réfection partielle de la chaussée et des trottoirs de l'avenue de la Harpe, réparti comme suit :

- a) Fr. 2'050'000.— pour le Service des routes et voirie ;
- b) Fr. 120'000.— pour le Service des eaux ;
- c) Fr. 90'000.— pour le Service de la circulation ;
- d) Fr. 60'000.— pour le Service des parcs et promenades ;

./.

2. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
  - a) Fr. 102'500.— par la rubrique 4200.331 pour le Service des routes et voirie ;
  - b) Fr. 6'000.— par la rubrique 4700.331 pour le Service des eaux ;
  - c) Fr. 18'000.— par la rubrique 2600.331 pour le Service de la circulation ;
  - d) Fr. 6'000.— par la rubrique 6600.331 pour le Service des parcs et promenades ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'190'000.— pour les travaux des Services industriels lausannois, réparti comme suit :
  - a) Fr. 550'000.— pour le Service du gaz et du chauffage à distance ;
  - b) Fr. 640'000.— pour le Service de l'électricité ;
4. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
  - a) Fr. 27'500.— par la rubrique 7400.331 pour le Service du gaz et du chauffage à distance ;
  - b) Fr. 32'000.— par la rubrique 7600.331 pour le Service de l'électricité ;
5. de faire figurer sous les rubriques 4200.390, 4700.390, 2600.390, 6600.390, 7400.390 et 7600.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités.

Rapport s/  
préavis N° 3

**Des infrastructures dignes de ce nom pour un quartier-ville**

**Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp**

**Rapporteur : M. Marc Vuilleumier (POP)**

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Martine Fiora-Guttman (Rad.), Andrea Egli (POP), Olivier Français, directeur des Travaux.

Vote

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion du rapport-préavis.

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** le rapport-préavis N° 3, **soit, décide** :

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp : « Des infrastructures dignes de ce nom pour un quartier-ville », du 31 octobre 2000.

Rapport s/  
préavis N° 228

**tl : nouvelle grille tarifaire et concertation avec les usagers**

**Réponse aux motions de MM. Grégoire Junod et Alain Faucherre  
ainsi qu'à une pétition du POP**

**Rapporteuse : M<sup>me</sup> Myriam Maurer-Savary (Soc.)**

Discussion

Françoise Longchamp (Lib.), Pierre Santschi (Les Verts), Grégoire Junod (Soc.), Alain Hubler (POP), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Payot (POP).

<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, avec 1 avis contraire et 10 abstentions, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité à la motion de M. Grégoire Junod.</p> <p>Le Conseil, avec 8 avis contraires et 6 abstentions, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité à la motion de M. Alain Faucherre.</p> <p>Le Conseil, avec 11 avis contraires et une quinzaine d'abstentions, <b>accepte</b> la réponse de la Municipalité à la pétition des Jeunesses popistes.</p> <p>Le Conseil, au vote, <b>accepte</b> le rapport-préavis N° 228, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <p>d'approuver les réponses de la Municipalité aux motions et à la pétition suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ motion de M. Grégoire Junod et consorts pour des baisses de tarifs ciblées dans les Transports publics de l'agglomération lausannoise ;</li><li>◆ motion de M. Alain Faucherre pour une meilleure concertation entre les Transports publics de la région lausannoise et les associations d'usagers ;</li><li>◆ pétition des Jeunesses popistes contre la hausse des tarifs des <i>tl</i>.</li></ul> <hr/>
<b>Rapport s/ préavis N° 259</b>	<p style="text-align: center;"><b>« Associations, ententes ou conventions intercommunales, où en sommes-nous ? »</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Réponse à la motion de M<sup>me</sup> Nicole Grin et consorts</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Rapporteur</u> : M. Jean-Louis Blanc (Rad.)</b> <b>[ remplacé par M. Bernard Zahnd (Rad.) ]</b></p>
<b>Discussion</b>	Nicole Grin (Lib.).
<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> la conclusion du rapport-préavis.</p> <p>Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> le rapport-préavis N° 259, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <p>d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M<sup>me</sup> Nicole Grin et consorts.</p> <hr/>
<b>Rapport s/ préavis N° 2002/14</b>	<p style="text-align: center;"><b>Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments du Service de la jeunesse et des loisirs</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Crédit cadre quadriennal (2002-2005)</b></p> <p style="text-align: center;"><b><u>Rapporteur</u> : M. Philippe Vuillemin (Lib.)</b></p>
<b>Discussion</b>	Sandrine Bavaud (Les Verts), Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

<b>Vote</b>	<p>Le Conseil, avec 2 abstentions, <b>accepte</b> le point 1 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, avec 2 abstentions, <b>accepte</b> le point 2 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, avec 2 abstentions, <b>accepte</b> les points 3 et 4 des conclusions du préavis.</p> <p>Le Conseil, avec 2 abstentions, <b>accepte</b> le préavis N° 2002/14, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. d'adopter le principe du crédit cadre 2002-2005, destiné à la mise en œuvre sur quatre ans d'un programme d'entretien et d'importants travaux de rénovation de divers bâtiments du patrimoine immobilier du Service de la jeunesse et des loisirs ;</li><li>2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 2'000'000.— ;</li><li>3. d'amortir annuellement le crédit ci-dessus au fur et à mesure des dépenses annuelles par les rubriques 5600.331, 5601.331 et 5602.331 du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, Service de la jeunesse et des loisirs;</li><li>4. de faire figurer sous les rubriques 5600.390, 5601.390 et 5602.390 de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, Service de la jeunesse et des loisirs, les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits susmentionnés.</li></ol> <hr/>
<b>Motion</b>	<p>de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) pour des bourses d'étude de la Ville de Lausanne.</p>
<b>Discussion préalable</b>	<p>Jean-Christophe Bourquin (Soc.).</p> <p>Cette motion est transmise directement à la Municipalité pour étude et rapport.</p> <hr/>
<b>Motion</b>	<p>de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) : « Lausanne visible : pour la mise en place d'un marketing urbain lausannois. »</p>
<b>Discussion préalable</b>	<p>Jean-Christophe Bourquin (Soc.).</p> <p>Le Conseil, à l'unanimité, <b>accepte</b> de repousser le délai de réponse à douze mois, <b><u>soit, décide</u></b> :</p> <p>de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à douze mois.</p> <hr/>
<b>Motion</b>	<p>de M<sup>me</sup> Géraldine Savary (Soc.) et consorts pour le renforcement des mesures de modération des vitesses de circulation, de diminution des nuisances et d'amélioration de la sécurité dans le cadre du réaménagement de la rue Centrale et des rues avoisinantes.</p>

**Discussion  
préalable**

Géraldine Savary (Soc.), Martine Fiora-Guttmann (Rad.).  
Cette motion est renvoyée à l'examen préalable d'une commission.

---

**Motion**

de M. Fabrice Ghelfi : « Sept semaines de vacances pour les apprentis ! »

**Discussion  
préalable**

Jean-Luc Chollet (VDC), Claude-Olivier Monot (Soc.).  
Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Motion**

de M. Fabrice Ghelfi (Soc.) : « Pour que les parents de tous les enfants soient sur pied d'égalité ! »

**Discussion  
préalable**

La discussion préalable n'est pas demandée.  
Cette motion est renvoyée directement à la Municipalité pour étude et rapport.

---

**Interpellation  
Développement**

M. Pierre Santschi (Les Verts) développe son interpellation urgente : « Le secret du vote est-il sauvegardé dans la procédure de vote par correspondance généralisé ? »

**Réponse**

M. Daniel Brélaz, syndic.

**Discussion**

Jacques Ballenegger (Les Verts), Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic, Pierre Santschi (Les Verts), Daniel Brélaz, syndic.  
Le Conseil prend acte de la réponse municipale à ladite interpellation.

---

**Interpellation**

de M<sup>me</sup> Aline Gabus (POP) et consorts sur la fermeture de bureaux de poste à Lausanne.

**Discussion**

Aline Gabus (POP), Daniel Brélaz, syndic.  
Le Conseil prend acte de la réponse municipale à ladite interpellation.

---

**Interpellation**

de M. Yves-André Cavin (Rad.) et consorts : « Lausanne, mais comment sont gérées les manifestations de rue ? »

**Discussion**

Yves-André Cavin (Rad.).  
Le Conseil prend acte de la réponse municipale à ladite interpellation.

---



**Interpellation**

de M<sup>me</sup> Aline Gabus (POP) : « Vie nocturne et tranquillité des habitants. »

**Discussion**

Pierre Santschi (Les Verts), Aline Gabus (POP), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique.

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à ladite interpellation.

---

**Interpellation**

de M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.) : « Inviter un étranger : comment Lausanne participe-t-elle à la politique dissuasive du Canton de Vaud ? »

**Discussion**

Jean-Christophe Bourquin (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Doris Cohen-Dumani, directrice de la Sécurité publique, Nelson Serathiuk (Soc.), Jean-Christophe Bourquin (Soc.).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale à ladite interpellation.

---

**Clôture**

La séance est levée à 22 heures 30.

---

La présidente:

Le secrétaire:

.....

.....

Les scrutateurs:

.....

.....

---